

UNE DÉLÉGATION SAHRAOUIE À WASHINGTON

L'HEURE DES GRANDES TRACTATIONS

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8397 MERCREDI 21 JANVIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

ALGÉRIE – GRÈCE

Un rapprochement et des accords

Page 3

NOUVELLES MESURES POUR L'AGRICULTURE

L'ALGÉRIE SÈME SA SOUVERAINETÉ

Des décisions importantes ont été prises en faveur du secteur agricole, avec la création, décidée avant-hier par le président de la République, de coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole, ainsi que d'un Conseil national de la mécanisation agricole. Les professionnels du secteur saluent ces nouvelles actions qui vont mener le secteur droit vers la performance et par-là même vers la sécurité alimentaire. Page 5



DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ

L'épée de Damoclès face à l'irréparable

Page 2

EXPLOITATION ET TRANSFORMATION DU PHOSPHATE

Le cap indonésien

Page 4

AU MOINS 41 MORTS ET PLUS DE 120 BLESSÉS

Drame sur les rails en Espagne

Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ

L'État se dote d'un outil légal face aux menaces

Le recours à la déchéance de la nationalité demeure « exceptionnel » et ne peut intervenir que dans des situations graves, précisément définies, portant atteinte aux intérêts vitaux de l'État et à son unité.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, consacrée à la présentation et au débat, du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970 portant Code de la nationalité algérienne.

Répondant aux interventions des membres du Conseil de la nation, Boudjemaa a tenu à faire savoir que « la déchéance de la nationalité algérienne ne constitue nullement une innovation introduite par le projet de loi en débat ». Rappelant qu'il s'agit d'un mécanisme juridique prévu par le Code de la nationalité depuis 1970 et consacré dans de nombreuses législations comparées.

Il a ainsi souligné que l'amendement proposé s'inscrit dans une logique d'« actualisation ciblée », reposant sur l'élargissement des cas de déchéance de manière strictement limitative, en réponse aux défis croissants liés à la protection de la sécurité nationale, de la souveraineté et de l'ordre public.

Le ministre a tenu à préciser que le texte « ne vise ni des personnes ni des catégories spécifiques » et qu'il ne revêt « aucun caractère punitif ou vindicatif ». Il a expliqué que l'objectif fondamental de cette réforme est « le renforcement de l'arsenal juridique national », dans le strict respect des dispositions constitutionnelles, tout en consacrant le principe de la responsabilité individuelle.

Abordant les notions figurant dans le texte, notamment celles d'« intérêts vitaux de l'État » et de « loyauté », Boudjemaa a indiqué qu'elles trouvent leur fondement dans la Constitution, en particulier dans les dispositions relatives à la protection de la souveraineté nationale, à la sécurité de l'Etat et à la cohésion sociale.



Une mesure exceptionnel.

Il a précisé que ces concepts sont interprétés à la lumière du Code pénal, lequel encadre rigoureusement les infractions portant atteinte à la sûreté de l'État, telles que « la trahison, l'espionnage ou le terrorisme ». Il a également rappelé que les symboles de la Révolution de libération nationale sont définis de manière exhaustive par la Constitution et par la loi relative au « moudjahid » et au « chahid ».

RENFORCEMENT DE L'ARSENAL JURIDIQUE

S'agissant des garanties juridiques et procédurales, le ministre de la Justice a assuré que « le droit à l'information, à la notification et à la défense est pleinement garanti » à la personne concernée. Il a précisé que le projet de loi renforce ces garanties par la création d'« une commission spécialisée » au niveau du ministère de la Justice, chargée de l'examen des dossiers de déchéance avant leur éventuelle transmission au président de la République, seul habilité constitutionnellement à prononcer cette mesure par décret présidentiel, conformément au principe du « parallélisme des formes ».

Il a, par ailleurs, assuré que la déchéance de la nationalité « ne s'étend ni au conjoint ni aux enfants mineurs » et qu'elle « n'entraîne aucune atteinte aux droits patrimoniaux ou successoraux », ceux-ci étant régis par des textes juridiques autonomes, indépendants de la nationalité. Concluant que le projet consacre « un équilibre rigoureux entre la protection de la sécurité de l'État et le respect des droits et garanties individuelles », à travers des procédures précises, transparentes et encadrées par la loi.

Lors de la présentation générale du texte, le ministre de la Justice avait mis en avant l'importance particulière de la nationalité, qu'il a qualifiée de « droit fondamental reconnu au niveau international ». Il a expliqué que la nationalité constitue « un lien juridique et moral » fondé sur l'appartenance et la loyauté à l'État, conférant à son titulaire un statut légal lui permettant d'exercer les droits et libertés garantis par la Constitution et les lois, tout en bénéficiant de la protection de l'État à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national.

Toutefois, il a relevé que les mutations mondiales et l'essor des moyens modernes de communication ont favorisé l'émergence, ces dernières années, de « comportements dangereux » de la part de certains ressortissants algériens établis à l'étranger, se traduisant par le reniement de l'appartenance nationale et par des actes portant atteinte aux intérêts du pays, constituant ainsi « une menace directe pour l'unité nationale, la souveraineté et la sécurité de l'État ». Expliquant que c'est dans ce contexte, que le projet de loi prévoit « l'extension encadrée » des cas de déchéance de la nationalité, y compris pour la nationalité d'origine ou acquise, dans des situations exceptionnelles et strictement définies par la loi.

Par la suite, le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri a donné la parole au rapporteur de la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial,

Amri Dahane, qui a présenté le rapport préliminaire de la commission. Celui-ci a indiqué que la commission a estimé, au terme de ses travaux, que le projet de loi est conforme aux dispositions de la Constitution de 2020, en particulier à son article 36, et qu'il est en adéquation avec « les mécanismes internationaux relatifs aux droits et libertés », la déchéance de la nationalité relevant du pouvoir souverain de l'État dans des cas exceptionnels liés à sa sécurité et à son intégrité.

Il convient de rappeler que la Commission des affaires juridiques et administratives du Conseil de la nation poursuit l'élaboration du rapport complémentaire relatif à ce projet de loi, en prévision de son examen final demain lors de la séance plénière consacrée à la prise de position.

Sihem Bounabi

19e CONFÉRENCE DES JURIDICTIONS CONSTITUTIONNELLES AFRICAINES

Alger, capitale de la concertation continentale

EN ACCUEILLANT, du 21 au 24 janvier, la 19e session du bureau exécutif de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines, l'Algérie confirme son engagement constant en faveur du renforcement de l'Etat de droit, de la coopération judiciaire continentale et de la promotion d'une gouvernance constitutionnelle fondée sur la souveraineté et la légalité. C'est ce qu'a indiqué, hier, Mesbah Menas, membre de la Cour constitutionnelle.

M. Menas a déclaré que la tenue de cette 19e session à Alger « constitue une étape importante dans le processus de structuration de la justice constitutionnelle africaine et dans la consolidation de la coopération entre les institutions juridictionnelles du continent », traduisant ainsi la volonté des juridictions constitutionnelles africaines de consolider leurs mécanismes de concertation, d'échange d'expertises et de coordination face aux défis juridiques actuels.

Il a également tenu à mettre en avant, lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, que l'accueil de cette session à Alger revêt une dimension symbolique particulière, rappelant que « l'Algérie est à l'origine même de cette dynamique africaine en matière de justice constitutionnelle ». Il a précisé que le projet avait été consolidé lors du Congrès mondial de la justice constitutionnelle tenu à Rio de Janeiro, avant que l'Algérie ne soit chargée d'en assurer la concrétisation, notamment par l'accueil du siège du secrétariat général.

Le membre de la Cour constitutionnel a tenu à mettre en avant qu'au-delà de son caractère statutaire, la 19e session du bureau exécutif se distingue par la qualité de la participation attendue, avec, pour la première fois dans l'histoire de cette instance, la présence de 11 présidents de cours constitutionnelles africaines qui feront le déplacement à Alger, aux côtés de chefs de délégations et de représentants d'institutions partenaires. Affirmant qu'« il s'agit d'un niveau de représentation inédit dans l'histoire du bureau exécutif », il a estimé que cette présence confère à la rencontre une dimension politique et institutionnelle majeure.

Concernant les préparatifs, il a assuré que placée sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la session a bénéficié d'un accompagnement étatique visant à garantir une organisation à la hauteur de l'image et des ambitions de l'Algérie sur la scène africaine. Il a précisé que les dispositions organisationnelles, logistiques et matérielles ont été engagées depuis plusieurs mois afin d'assurer le succès de cette rencontre et de garantir son déroulement dans les meilleures conditions, assurant que l'objectif est de « refléter une image positive de l'Algérie et mettre en évidence sa capacité à accueillir et organiser des événements continentaux et internationaux d'envergure ».

FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTATS AFRICAINS

Abordant les détails du déroulement de cette rencontre continentale, il a fait savoir que les travaux du bureau exécutif porteront notamment sur l'examen des rapports moral et financier, les perspectives budgétaires ainsi que les demandes d'adhésion de nouveaux membres. Toutefois, il a tenu à souligner que l'enjeu central de cette rencontre continental demeure « l'échange d'expériences entre juridictions constitutionnelles africaines et l'accompagnement des Etats engagés dans des phases de transition institutionnelle ».

A ce titre, M. Menas a relevé le rôle de la conférence dans l'appui aux pays confrontés à des crises constitutionnelles, à l'image de la Libye. Affirmant qu'« il ne peut y avoir de stabilité sans Constitution consensuelle », il a rappelé que l'Algérie œuvre activement à partager son expérience constitutionnelle pour favoriser des solutions africaines aux défis africains.

Le représentant de la Cour constitutionnelle a également abordé les défis auxquels fait face la justice constitutionnelle en Afrique.

Il a notamment évoqué les tentatives d'instrumentalisation politique des institutions judiciaires au nom des droits de l'homme ou de la démocratie. Evoquant certains précédents au niveau international, M. Menas a souligné l'importance de préserver la neutralité et l'indépendance des juridictions constitutionnelles. Il a soutenu que « la coordination africaine est essentielle pour empêcher toute ingérence extérieure dans les affaires constitutionnelles des Etats ».

M. Menas a souligné que l'Algérie, forte de plus de 30 ans d'expérience en contrôle de constitutionnalité, s'impose comme une référence en Afrique.

La création de la Cour constitutionnelle, issue de la révision de 2020, marque un tournant pour la démocratie et la protection des droits et libertés, consolidant l'État de droit et la suprématie de la Constitution. Selon lui, cette rencontre continentale à Alger renforcera la coopération judiciaire africaine et positionnera l'Algérie comme modèle de gouvernance et de justice constitutionnelle.

Sihem Bounabi

UNE DÉLÉGATION SAHRAOUIE À WASHINGTON

Début des tractations sur le Sahara occidental

Est-ce le début d'un processus de négociation ou seulement des séances consultatives entre sahraouis et marocains sous la supervision des Etats Unis ? C'est la question que se posent les observateurs depuis l'annonce par plusieurs sources de l'arrivée récente à Washington d'une délégation de haut niveau de la République sahraouie.



Le dialogue reprend.

Selon ces informations, le staff sahraoui est conduit par le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Yeslem Beissat. Il est secondé par Mouloud Saïd, représentant du Front Polisario à Washington, et de Sidi Mohamed Ammar, représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordinateur avec la MINURSO. La République arabe sahraouie n'a diffusé aucun communiqué officiel sur cette visite et son objectif, tout comme la monarchie marocaine qui s'est murée dans le silence, bien que certains diplomates avancent deux noms conduisant la délégation de Rabat, le ministre des affaires étrangères, Nasser Bourita et son représentant à l'ONU, Omar Hilale.

Selon les mêmes sources, il est attendu que l'envoyé spécial du SG de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan Di Mistura serait présent à ces tractations, ainsi qu'éventuellement le chef de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), le Russe Alexander Ivanko, qui la dirige depuis 2021. Du côté américain, on avance le nom du Conseiller Principal des États-Unis pour les affaires africaines et arabes et l'un des proches du président Donald Trump, Massad Boulos. Ce dernier avait notamment déclaré, en novembre dernier, que la dernière résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies ne limite pas la solution à la question sahraouie exclusivement au projet d'«autonomie» marocain, mais «laisse la porte ouverte à d'autres initiatives et idées que les parties concernées par le conflit pourraient présenter».

Il avait lui-même expliqué que la MINURSO avait été créée pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination et qu'«il appartient aux parties directement concernées de s'entendre sur les détails de cette option». Sur ce point, on ne sait pas si l'Algérie et la Mauritanie seraient conviées à ces pourparlers préliminaires en tant que pays du voisinage et touchées par ce conflit maroco-sahraoui qui dure depuis 1975.

Selon les premières informations, on indique qu'il s'agirait non pas de négociation directe entre les deux parties en conflit, mais de premières tractations. Les Américains attendent de nouvelles propositions ou initiatives de la part du Makhzen dans la recherche d'un règlement politique juste et durable, conformément aux résolutions onusiennes et au droit international.

On ne connaît pas exactement la forme de ces tractations : rounds bilatéraux ou tour de table, ni la procédure qui va guider le médiateur américain dans ces pourparlers.

Rabat n'arrive pas à proposer en détail son « plan d'annexion », dit d'autonomie, malgré les sollicitations et les demandes de l'ONU et des puissances occidentales, tentant de gagner du temps et imposer un statu quo ou un fait accompli militaire grâce à des soutiens de la France et d'Israël. Di Mistura lui-même n'a jamais consulté ce « plan », ni son préambule, ni ses chapitres, tout comme les Sahraouis premiers concernés. Alors qu'à l'opposé, les Sahraouis demeurent attachés à leur première revendication, celle d'un référendum d'autodétermination. Leur présence aux Etats Unis est un gage de bonne volonté et surtout un signe que les Sahraouis sont résolument engagés dans des négociations de paix, avec un esprit de responsabilité que lui dictent ses principes. Il s'agit également de démontrer que contrairement au Maroc, ils ne sont pas un facteur de blocage ou d'immobilisme dans la recherche de la solution et qu'ils incarnent la bonne volonté et la sagesse diplomatique.

Pour rappel, le conseiller spécial US Boulos a déjà salué la position du Front Polisario sur la dernière résolution du Conseil de sécurité. Il avait insisté que le seul moyen de mettre fin à ce conflit demeure «l'entente entre les deux parties directement concernées, le Front Polisario et le Maroc». Il avait souligné que la Maison Blanche «encourage les deux parties au conflit à aller de l'avant dans le processus de dialogue pour parvenir à un accord global et satisfaisant pour toutes les parties».

Hachemi B.

ALGÉRIE–RUSSIE

Coopération parlementaire et perspectives économiques

LES MEMBRES du groupe parlementaire d'amitié Algérie–Russie, présidé par Abdessalam Bachagha, ont reçu, hier au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), une délégation de la Douma russe conduite par Dmitry Sablin, coordinateur du groupe chargé des relations avec les parlements du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué de la chambre basse.

Comme convenu, ce rendez-vous a porté sur le renforcement de la coopération parlementaire entre les deux pays. Pour sa part, Abdessalam Bachagha a, d'abord, déclaré que « la visite de la délégation russe complète le travail déjà accompli lors de la visite du groupe parlementaire national en Russie en juillet dernier, contribuant à consolider les liens d'amitié entre les peuples algérien et russe ».

Le président du groupe a, ensuite, salué les relations bilatérales qu'il a qualifiées de distinguées, basées sur « la consultation et le respect mutuel », en soulignant qu'elles se reflètent, notamment, dans des positions convergentes sur de nombreux dossiers internationaux. À cette occasion, le même responsable a également souligné que les échanges ont abordé le développement de la coopération, avec un accent sur l'investissement dans des secteurs tels que « l'éducation, la culture, le tourisme, et d'autres secteurs d'intérêt commun ».

Selon le communiqué de l'APN, les membres de la délégation russe ont fait savoir que cette visite constituait une opportunité pour ouvrir de nouvelles perspectives de coopération économique et culturelle et pour mettre en valeur les atouts touristiques dont dispose l'Algérie, d'autant plus que la délégation se rendra dans la wilaya de Djanet au cours de cette mission. Dans la même veine, ils ont soutenu que « la Russie comme deuxième partenaire économique de l'Algérie représente une réelle opportunité pour élargir le partenariat bilatéral dans des secteurs et investissements profitables aux deux pays ».

Dmitry Sablin a, quant à lui, a précisé que cette visite ne tend pas seulement à s'informer sur les législations algériennes, mais également à dialoguer, échanger des points de vue et consulter sur les moyens d'élargir la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, au bénéfice des deux peuples. Et de poursuivre que la Russie a adopté une politique visant à fortifier son indépendance économique par l'entremise des réformes « sérieuses » dans les secteurs de « l'agriculture, des technologies avancées et de l'intelligence artificielle », lit-on dans le communiqué. Dans le même registre, le même responsable russe a insisté sur le rôle « pivot » que peut jouer la coopération parlementaire pour soutenir les relations entre les deux pays, toujours selon la même source.

Tel que mentionné dans le communiqué, les membres de la Douma russe ont aussi appelé au développement des relations économiques et commerciales, à travers la création d'une chambre de commerce algéro-russe et la dynamisation des échanges dans les secteurs du transport et de l'éducation.

Khalil A.

ALGER – ATHÈNES

De nouveaux accords stratégiques signés

LA TROISIÈME édition de la Commission mixte algéro-grecque s'est tenue hier à Athènes sous la coprésidence de Sofiane Chaïb, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la communauté nationale à l'étranger, et de Harry Theocharis, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Diplomatie économique et de l'Extraversion. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre bilatérale a abouti à « la signature de plusieurs accords et mémorandums d'entente dans des domaines stratégiques tels que la formation diplomatique, le sport, les communications, l'archivage national et les services aériens », a souligné la même source.

La session a également été l'occasion, selon la même source, de discuter des différents axes de coopération entre Alger et Athènes, visant à renforcer les relations dans des secteurs clés tels que l'énergie et les énergies renouvelables, la justice, l'agriculture, la culture, le tourisme, les technologies de l'information, l'innovation et les start-ups, ainsi que le transport et le sport.

Les deux délégations ont par ailleurs échangé sur les grandes questions internationales et régionales actuelles, tout en abordant la relation entre l'Algérie et l'Union européenne ainsi que la coopération multilatérale.

En marge de la commission, Sofiane Chaïb a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des membres du gouvernement grec et des responsables de haut rang, permettant de renforcer le dialogue et d'approfondir la coordination entre les deux pays sur l'ensemble des axes de coopération.

Aymen D.

STRATÉGIE NATIONALE ANTI-CORRUPTION

Plan d'action 2026 en cours de finalisation

LE MINISTÈRE de la Jeunesse a pris part aux sessions de coordination interministérielle organisées au siège de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), dans le prolongement des efforts de la Stratégie nationale pour promouvoir la transparence et prévenir la corruption.

C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Ces réunions, qui ont débuté le 18 janvier 2026, se déroulent sur une durée de trois jours et rassemblent les points focaux de plusieurs ministères. Le ministère de la Jeunesse était, pour l'occasion, représenté par Dahmane Azimi, chargé de la gestion du Secrétariat général du département de Mustapha Hidaoui. Cette participation s'insère dans le cadre des missions constitutionnelles de la Haute Autorité, notamment « le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale et le renforcement de la coopération intersectorielle, en vue de promouvoir la transparence et prévenir la corruption », apprend-on du communiqué.

D'après le département de la Jeunesse, les sessions ont été consacrées à l'examen des mécanismes d'exploitation de la plateforme numérique dédiée au suivi de la stratégie nationale en question, considérée comme un outil central pour booster la coordination et évaluer le niveau de progression des mesures adoptées. Ces dernières ont également contribué à l'élaboration du plan d'action pour l'année 2026, en vue d'assurer « une mise en œuvre efficace et cohérente des actions prévues et de renforcer les principes de transparence et de bonne gouvernance », est-il noté de même source.

K. A.

INVITÉE D'HONNEUR AU SEMICA TCHAD 2026

Arkab présentera la vision stratégique de l'Algérie

REPRÉSENTANT le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Mines et des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, participe à l'ouverture des travaux du Salon international des mines, des carrières et des hydrocarbures «SEMICA Tchad 2026», qui s'ouvre aujourd'hui à N'Djamena, sous le haut patronage du Président de la République du Tchad, le Maréchal Mohamed Idriss Déby Itno.

La participation de l'Algérie à ce rendez-vous continental majeur intervient en tant qu'invitée d'honneur, confirmant son rôle central et son expertise reconnue dans le développement des industries extractives en Afrique, a indiqué hier le ministère des Hydrocarbures et des Mines. À travers cette présence, l'Algérie entend partager son expérience, sa vision stratégique et son savoir-faire, tout en contribuant au renforcement de la coopération africaine et de la dynamique Sud–Sud, dans l'objectif de faire du secteur minier un levier de développement économique et social durable sur le continent. Le ministre d'État prendra part aux travaux d'une conférence de haut niveau intitulée «Les industries extractives au service d'un développement économique et social durable : quelle stratégie pour les pays africains ?». Il animera également, avec la délégation qui l'accompagne, une série de rencontres bilatérales avec des ministres et des dirigeants d'entreprises tchadiennes et internationales, notamment actives dans les domaines de l'énergie, des mines et de l'industrie, afin d'examiner les perspectives de coopération, de promouvoir l'investissement et de favoriser l'échange d'expertises, selon les précisions de la même source.

Arkab conduit une importante délégation ministérielle composée des ministres de l'Industrie, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, ainsi que les présidents-directeurs généraux du groupe Sonatrach, de la société Naftal et du Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (GICA), en plus de cadres des secteurs de l'énergie, des mines, des hydrocarbures et de l'industrie.

La présence algérienne au Salon «SEMICA Tchad 2026» se matérialise également par un pavillon dédié, mettant en valeur les activités et le potentiel des groupes Sonatrach et Sonarem, ainsi que de la société Naftal, de sorte à illustrer l'expérience de l'Algérie dans les domaines des hydrocarbures et des mines.

Considéré comme l'une des principales plateformes africaines consacrées aux secteurs des mines, des carrières et des hydrocarbures, le Salon «SEMICA Tchad 2026» réunit des décideurs, investisseurs et experts issus de plus de 45 pays. Il offre un espace privilégié pour les expositions, conférences et rencontres professionnelles, visant à explorer les opportunités d'investissement, à bâtir des partenariats stratégiques et à débattre des défis futurs du secteur à l'horizon 2030, au service du développement durable au Tchad et en Afrique.

R. B.

EXPLOITATION ET TRANSFORMATION DU PHOSPHATE

Nouvel accord algéro-indonésien

L'Algérie et l'Indonésie ont franchi une nouvelle étape dans leur coopération minière avec la signature d'un mémorandum d'entente entre la Société algérienne des mines de phosphate (SOMIPHOS), filiale du groupe Sonarem, et le groupe indonésien Pupuk Indonesia.

Cet accord vise à établir un cadre de coopération et de partenariat afin d'étudier et de développer les opportunités de collaboration dans le domaine du phosphate, a indiqué hier le ministère des Hydrocarbures et des Mines dans un communiqué. Il prévoit notamment l'évaluation de la possibilité d'approvisionner Pupuk Indonesia en phosphate algérien, l'exploration d'opportunités d'investissement conjoint dans les activités d'exploitation et de transformation du phosphate en Algérie, ainsi que le développement de projets liés aux produits dérivés du phosphate, a précisé la même source. Le protocole d'accord prévoit également la réalisation d'études préliminaires conjointes pour évaluer la faisabilité technique et économique des projets potentiels, l'échange de données et d'informations pertinentes, ainsi que l'examen des perspectives de coopération dans les premières phases des industries de transformation du phosphate, en vue de créer de la valeur ajoutée et de renforcer l'intégration industrielle. D'une durée de validité de dix-huit mois, renouvelable d'un commun accord, le protocole prévoit l'organisation de réunions périodiques pour assurer le suivi de l'avancement des discussions et des études. Il ouvre également la possibilité de conclure ultérieurement des accords d'exécution définissant précisément les droits et obligations de chaque partie, conformément aux législations et réglementations en vigueur dans les deux pays. C'est le ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, qui a supervisé au siège du ministère, la cérémonie de signature de ce protocole d'accord entre lSOMIPHOS et la société indonésienne. La cérémonie s'est déroulée en présence du vice-ministre de l'Agriculture de la République d'Indonésie, Sudaryono, de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie, des Hydrocarbures et des Mines, chargée des Mines, Karima Bekkir Tafer, ainsi que de l'ambassadeur de la République d'Indonésie en Algérie et de plusieurs cadres et responsables des deux parties. Le protocole d'accord a été signé, côté algérien, par le président-directeur général de SOMIPHOS, Mokhtar Lekhal, et, côté indonésien, par le président-directeur général de Pupuk Indonesia, Rahmad Pribadi.

GRAND INTÉRÊT POUR LE POTENTIEL MINIER

A cette occasion, Arkab a souligné que la signature de ce protocole s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République visant à renforcer les partenariats économiques avec les pays amis, notamment dans les secteurs miniers stratégiques, en particulier la filière du phosphate, considérée comme un levier essentiel de la diversification de l'économie nationale, du développement des industries de transformation et de la création de valeur ajoutée. Le ministre d'État a également mis en avant l'importance de cette coopération pour le renforcement des relations algéro-indonésiennes, la promotion des investissements productifs et le transfert de savoir-faire et de technologies, au service des intérêts communs des deux pays et de la sécurité alimentaire et industrielle à moyen et long termes. De leur côté, les responsables de Pupuk Indonesia ont exprimé leur vif intérêt pour le potentiel minier de l'Algérie et pour les opportunités offertes par un partenariat avec SOMIPHOS et le groupe Sonarem, affirmant leur disponibilité à aller de l'avant dans l'étude de projets de coopération concrets et durables dans le domaine du phosphate et de l'industrie des engrais.

Il convient de rappeler que l'Algérie a signé plusieurs accords avec des entreprises chinoises pour développer des projets intégrés d'exploitation et de transformation du phosphate, notamment avec des groupes comme CITIC, Wengfu, Wuhuan Engineering et Tian'An Chemical via la coentreprise Algerian Chinese Fertilizers Company (ACFC). Ce partenariat vise la production d'engrais et la valorisation du phosphate algérien. Ce projet intégré représente un investissement de plusieurs milliards de dollars et inclut le développement du gisement de Bled El Hadba et la fabrication de fertilisants à grande échelle. De plus, en août 2025, l'Algérie a signé un mémorandum avec le groupe pakistanais Fatima Group pour renforcer la coopération dans l'industrie minière et la production d'engrais à partir du phosphate algérien.

Rim Boukhari

ALGERIE-OMAN

Les projets de production d'engrais en discussion

LES PERSPECTIVES de développement des projets de production d'engrais, notamment l'ammoniac et l'urée, ont été au cœur de la rencontre qui a réuni, hier, le ministre d'État, ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, avec une délégation du groupe omanais Suhail Bahwan Holding. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération industrielle et énergétique entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman.

Les deux parties ont passé en revue l'état des relations de coopération et de partenariat entre le groupe Sonatrach et le groupe Suhail Bahwan Holding, ainsi que les voies et moyens de leur renforcement et de leur élargissement, en particulier dans les secteurs des hydrocarbures et de la pétrochimie, a indiqué le ministère des Hydrocarbures et des Mines dans un communiqué. Un accent particulier a été mis sur les projets de production d'engrais, notamment l'ammoniac et l'urée, considérés comme des axes stratégiques de coopération.

La délégation du groupe omanais Suhail Bahwan Holding, dirigée par son président Cheikh Saad Suhail Bahwan, a été reçue par le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, en présence de responsables d'Oman et d'Algérie.

La rencontre a permis d'examiner les opportunités d'investissement dans les secteurs des hydrocarbures et des mines, en tenant compte des réformes, facilités et nouveaux cadres réglementaires mis en place pour améliorer le climat des affaires et favoriser des partenariats stratégiques.

A ce propos, les deux parties ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer la coopération économique entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman, notamment à travers la consolidation du partenariat entre le groupe Sonatrach et le groupe Suhail Bahwan Holding, en vue de soutenir le développement durable et de consolider les relations économiques entre les deux pays frères.

R. B.

POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Zerrouki fait le bilan et fixe les objectifs

L'ÉVALUATION du bilan 2025 et le plan d'action 2026 du secteur de la Poste et des Télécommunications ont été à l'ordre du jour d'une réunion de coordination réunissant le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, et les responsables locaux du secteur.

Lors de la rencontre, le ministre de la Poste et des Télécommunication, Sid Ali Zerrouki, indiqué que le plan d'action du secteur pour la nouvelle étape «prévoit une transformation structurelle axée sur la modernisation, la souveraineté numérique, l'accélération de la généralisation du très haut débit, l'extension du déploiement de la technologie de la fibre optique pour une couverture de tout le territoire national début 2027 et la modernisation des infrastructures», a indiqué hier le ministère dans un communiqué. Le plan d'action repose aussi sur «la modernisation des services financiers postaux, à travers l'augmentation du nombre de distributeurs automatiques dans les zones à forte densité de population, l'amélioration de la performance du réseau pour étendre l'accès aux services et garantir leur qualité, et le renforcement de l'inclusion financière, à travers la diversification des produits et des moyens de paiement électronique», a ajouté la même source. Zerrouki a, par ailleurs, rappelé les réalisations accomplies dans le secteur en 2025, notamment la généralisation de la technologie de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH), le lancement officiel de la 5G, l'amélioration de la couverture dans les zones à faible densité de population et le renforcement de l'infrastructure des télécommunications spatiales et de la connexion internationale, à travers les projets de câbles sous-marins.

M. B.

NOUVELLES MESURES POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Un pas de plus vers la sécurité alimentaire

Des décisions importantes ont été prises en faveur du secteur agricole, avec la création, décidée avant-hier par le président de la République, de coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole, ainsi que d'un Conseil national de la mécanisation agricole. Les professionnels du secteur saluent ces nouvelles actions qui vont mener le secteur droit vers la performance et par-là même vers la sécurité alimentaire.


Des mesures importantes.

Comme il fallait s'y attendre, les mesures annoncées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion d'une réunion de travail consacrée à la mécanisation agricole, ont été accueillies avec un grand enthousiasme par les professionnels du secteur, qui voient en ces mesures une satisfaction des doléances déjà exprimées. «Nous apprécions les décisions prises concernant la mécanisation agricole. Nous avons longtemps milité pour voir, aujourd'hui, ces mesures concrétisées», a indiqué le secrétaire général du Conseil national interprofessionnel des céréales (CNIC), Abdelghani Benali, qui a fait état, dans sa déclaration au Jeune Indépendant, de la consolidation des mesures précédentes prises à la faveur du secteur de l'agriculture.

«Les mesures prises par le Président lors du dernier Conseil des ministres sont désormais consolidées avec la décision de la création de coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole ainsi que d'un conseil national de la mécanisation agricole», a précisé le SG du CNIC, soulignant la portée de telles mesures pour un secteur aussi stratégique. «Il y aura sans aucun doute une amélioration des performances. On ne peut pas aller de l'avant et obtenir de meilleurs résultats avec des machines anciennes. Il nous faut un matériel développé», a souligné M. Benal, insistant sur la nécessité d'introduire des équipements modernes.

En plus du coût élevé de ces machines, c'est aussi la gestion de ces dernières qui est importante, d'où le rôle qu'auront à jouer ces coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole. «La gestion de ces équipements n'est pas aussi évidente sans coopératives», a signalé le SG du CNIC, signalant le fait que les Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) peinent à renouveler le parc déjà existant.

Ces coopératives spécialisées vont donc agir en tant que prestataires de service et ainsi combler le manque à gagner, selon les explications de M. Benali, affirmant qu'»il n'y a pas d'agriculture moderne sans une gestion efficace du matériel et des équipements.

S'agissant de la création du Conseil national de la mécanisation agricole, décidée également par le Président lors de la réunion de travail consacrée à la mécanisation agricole, le SG du CNIC a affirmé que cet organisme servira à aiguiller et aidera dans la prise de décisions. Selon lui, ce Conseil va orienter la production des machines, en vue de s'adapter aux besoins exprimés sur le terrain mais aussi intervenir au sujet de l'importation de ces machines.

«Le matériel utilisé dans le nord du pays n'est pas similaire à celui du Sud. Son utilisation dans la région sud du pays peut réduire sa durée de vie», a-t-il expliqué, exprimant la disponibilité du CNIC à orienter et à émettre des recommandations concernant l'adaptation du matériel aux sols et aux cultures.

En somme, le grand intérêt accordé à la mécanisation agricole, qui a été au centre d'une réunion de travail présidée par le président de la République, en présence du directeur de cabinet de la présidence de la République, du Premier ministre, des ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur ainsi que des responsables de sociétés et d'entreprises algériennes spécialisées dans la fabrication et la production de matériel agricole, s'inscrit en droite ligne avec l'orientation de développer l'agriculture saharienne.

En effet, selon nombre de spécialistes, les surfaces agricoles exploitées il y a quelques années, se situaient, dans leur majorité, dans le nord du pays, avec des exploitations de taille moyenne, alors qu'actuellement, c'est dans le sud du pays que se développe l'agriculture, sur des superficies importantes. Une nouvelle donne qui exige l'adaptation des moyens matériels.

Lilia Aït Akli

YACINE OUALID A PROPOS DE LA MECANISATION AGRICOLE :

«Un impact considérable sur la productivité»

LE MINISTRE de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El Mahdi Oualid, a souligné hier l'importance des mesures prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, concernant la mécanisation agricole, affirmant que leur impact sera considérable sur la productivité du secteur.

«Le président de la République a pris des décisions très importantes qui vont permettre au secteur agricole, notamment la filière céréalière, de réaliser une augmentation significative de la productivité, à travers l'utilisation de technologies modernes et la mise à disposition de différents équipements agricoles, y compris les tracteurs et les moissonneuses, au profit des agriculteurs», a indiqué le ministre, qui s'est exprimé lors d'une journée d'étude consacrée à l'intégration des résultats de la recherche scientifique dans le développement des filières des céréales et des légumineuses séchées, organisée par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC).

Le ministre a indiqué que ces mesures auront un impact «très important», compte tenu du lien étroit entre la mécanisation et la productivité, soulignant que «l'étude de cette question au niveau présidentiel témoigne de la grande importance que l'Etat lui accorde».

Dans ce contexte, il a affirmé que la généralisation de la mécanisation permettra d'éviter des pertes importantes de la production, rappelant que des études récentes ont démontré la perte de 10 à 20 % de la production céréalière à chaque saison de récolte, en raison du retard dans le lancement des opérations ou de l'utilisation de techniques inadaptées ou d'équipements non conformes aux normes requises.

Le secteur, a-t-il ajouté, a placé la modernisation de l'agriculture au sommet de ses priorités, en tant que seul moyen d'améliorer la productivité et de relever le défi de la sécurité alimentaire. Il a rappelé, à ce titre, les niveaux annuels de consommation de céréales en Algérie, laquelle a atteint 218 kg par habitant, contre une moyenne mondiale ne dépassant pas 65 kg.

Chose qui impose, a signalé le ministre, le recours à des techniques modernes afin d'assurer la durabilité de la production dans cette filière, notamment en augmentant le rendement des terres de 15 quintaux par hectare qui est actuellement à 30 quintaux par hectare.

Hamid B.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'OAIC met la science au service du rendement

L'OFFICE Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) met la recherche scientifique au service de l'agriculture. Lors d'une journée d'étude organisée hier à Alger, des chercheurs et des responsables du secteur ont souligné l'importance de valoriser les études menées dans les universités et instituts pour moderniser les filières céréalières et légumineuses, améliorer la productivité et relever le défi crucial de la sécurité alimentaire. Les intervenants ont souligné que l'avenir de la sécurité alimentaire du pays passe par la modernisation du secteur agricole, reposant sur l'exploitation concrète des études scientifiques.

Dans ce cadre, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El Mahdi Oualid, a évoqué l'importance de rapprocher recherche scientifique et agriculture, affirmant que « le développement des filières céréalières et légumineuses ne peut se faire sans l'appui des résultats de la recherche «. Il a rappelé que ses visites sur le terrain, effectuées avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, ont révélé « de nombreuses études importantes encore inutilisées «. Parmi les domaines jugés prioritaires figurent : le développement de semences résistantes aux changements climatiques, l'irrigation, l'amélioration de la qualité des sols, l'usage et le contrôle des engrais, ainsi que la répartition géographique des activités agricoles. De son côté, Kamel Baddari a mis l'accent sur le rôle clé de la coopération entre agriculture et recherche, gage d'une meilleure productivité et qualité, et a insisté sur l'intégration des technologies modernes, comme l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, pour adapter les cultures aux nouvelles conditions climatiques et optimiser la production. Le séminaire a également été l'occasion de présenter plusieurs projets concrets issus de la recherche appliquée.

L'enseignante-chercheuse Ilham Kadioura, de L'École nationale supérieure agronomique d'Alger (ENSA), a présenté un modèle de moissonneuse conçu pour réduire les pertes de récolte de blé, pouvant atteindre jusqu'à 20 % avec les systèmes actuels. Ce prototype, développé en collaboration avec l'Institut national algérien des céréales et une start-up locale, sera testé lors de la prochaine saison de récolte. Par ailleurs, Abdelkader Benbelkacem, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA), a exposé l'expérience de culture du triticale, une céréale hybride issue du croisement du blé et du seigle, résistante aux conditions climatiques difficiles et adaptée aux sols peu fertiles. Cette expérimentation menée dans la région de Oued Souf a permis d'atteindre un rendement de 137 quintaux par hectare et une production de 450 bottes d'alimentation animale, illustrant le potentiel de ces nouvelles cultures.

Enfin, les chercheurs ont présenté leurs travaux sur l'optimisation des variétés de blé, en classant les semences selon leur rendement et leur adaptation aux conditions climatiques, avec l'élaboration d'une carte précise permettant d'identifier les zones les plus propices pour chaque type de blé.

Aymen D.

RETRAITE DANS L'ÉDUCATION

Dépôt des dossiers avant le 26 février

LES DIRECTIONS de l'éducation à travers les wilayas ont officiellement lancé l'opération de réception des dossiers de mise à la retraite des travailleurs du secteur de l'Éducation nationale au titre de l'année 2026.
Les personnels concernés, souhaitant quitter leurs fonctions à compter du 1er septembre prochain, sont appelés à déposer leurs dossiers complets avant le 26 février prochain.
Les directions de l'éducation ont rappelé aux employés ayant atteint l'âge légal de la retraite qu'ils sont tenus de soumettre leurs dossiers aux directeurs de leurs établissements scolaires avant la fin du mois de février pour que ces derniers les déposent au niveau des bureaux de retraite dans les délais fixés, et ce, afin de bénéficier de la retraite d'ici à septembre prochain.
Le ministère a précisé dans une correspondance adressée aux directions de l'éducation nationale qu'après la fin de février, aucune demande de départ à la retraite pour cette année ne sera acceptée.
Ce dispositif, qui est en place depuis plusieurs années déjà, permet au ministère de tenir à jour ses statistiques sur le nombre de fonctionnaires et d'enseignants, surtout ceux qui ne feront plus partie de ses effectifs à partir de la prochaine rentrée scolaire 2026/2027, afin de préparer, dans les meilleures conditions possibles et dans les temps, leur remplacement wilaya par wilaya et pour chaque établissement, et de quantifier ses besoins en termes de recrutement et de formation.
Il permettra également au ministère de connaître à l'avance, sur la base de l'âge de ses fonctionnaires en activité, le nombre de départs potentiels au vu de l'âge légal de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes, voire 52 ans pour celles qui ont 3 enfants.
Le ministère a précisé que la mesure concerne les fonctionnaires atteignant l'âge légal de la retraite le 31 août prochain : 60 ans pour les hommes ayant 32 ans de service, et 55 ans pour les femmes. Les directions de l'éducation demandent aux concernés de ne pas revenir sur leur décision, car le départ à la retraite implique plusieurs procédures administratives. Cette organisation permet de gérer de manière rationnelle les postes vacants dans tous les grades et corps, qu'ils soient financiers, pédagogiques ou administratifs.
La loi sur la retraite (modifiée le 31 décembre 2016) permet aux fonctionnaires de l'éducation de continuer à travailler jusqu'à 65 ans, au-delà de l'âge légal de 60 ans, à condition que ce soit volontaire. Cette possibilité concerne notamment ceux qui n'ont pas encore cumulé 32 ans de service pour bénéficier d'une pension à taux plein. Par ailleurs, les dossiers de retraite incluent désormais plusieurs documents supplémentaires, en plus des pièces de base, rendant le dossier plus « chargé » selon les salariés.

Lynda Louifi

UNIVERSITÉ

Critères de départ à l'étranger réexaminés

La Fédération nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FNESRS) a annoncé, hier, le lancement de pourparlers avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, visant à examiner les critères de sélection du programme de perfectionnement dans le cadre ministériel de la mobilité de courte durée à l'étranger, destiné aux enseignants, chercheurs et personnels de soutien à la recherche. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la fédération.

La fédération, affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), a indiqué que cette réunion consistait à examiner et enrichir la décision ministérielle n°255 du 25 février 2024, encadrant le dispositif actuel de la mobilité de courte durée. À cet effet, les représentants de la fédération entendent débattre du réseau et des critères de sélection appliqués à l'échelle nationale, a-t-on appris de la même source. La FNESRS a, en ce sens, souligné accorder une importance stratégique au dossier de la mobilité de courte durée, qu'elle considère comme un levier central du développement de la recherche scientifique, de l'amélioration de la qualité de la formation universitaire et de l'ouverture de l'université algérienne sur son environnement académique international.
Pour la FNESRS, il est, d'abord, nécessaire d'unifier les critères et les procédures d'accès au programme de mobilité de courte durée à travers l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique en Algérie. Une telle harmonisation permettrait, selon elle, de réduire les disparités



Les critères de sélection revus.

constatées dans l'application du programme, d'assurer une plus grande équité entre les bénéficiaires et d'améliorer l'efficacité globale de sa gestion.
Dans ce cadre, la fédération a plaidé, pour une approche équilibrée reposant sur l'actualisation des critères d'éligibilité, l'élargissement de l'accès au programme, l'encouragement de la productivité scientifique et la promotion d'une culture de la qualité et de l'excellence, tout en garantissant la transparence et l'égalité des chances. En outre, la même source a fait ressortir la dimension stratégique et investissement à long terme que représente la mobilité à l'étranger dans le développement des ressources humaines du secteur. La fédération a, notamment, insisté sur son impact direct sur la recherche scientifique, la consolidation de la coopération internationale et l'amélioration de la visibilité de l'université algérienne à l'échelle mondiale. À ce propos, elle a plaidé pour un élargissement des moyens alloués au programme et une augmentation du budget qui lui est consacré, en cohérence avec ses objectifs scientifiques et formatifs.
La fédération insiste également sur le fait d'orienter les critères de sélection vers des objectifs scientifiques mesurables, en particulier la publication dans des revues internationales indexées, la participation active aux manifestations scientifiques internationales et par conséquent l'accroissement de la visibilité mondiale des établissements universitaires, en adéquation avec la politique nationale en matière de recherche scientifique et de coopération internationale. La FNESRS rappelle que le programme de mobilité de courte durée à l'étranger vise à encourager la formation d'excellence, renforcer les partenariats internationaux et promouvoir les échanges scientifiques, notamment dans les espaces où l'anglais est utilisé. Elle plaide pour l'adaptation des critères de sélection, notamment pour les masters liés aux start-ups et aux brevets.
La Fédération réaffirme son rôle de médiatrice et son engagement à soutenir la stratégie de l'enseignement supérieur pour renforcer la qualité et le rayonnement de l'université algérienne.

Khalil Aouir

PHARMACIE D'OFFICINE

Le ministère engage une nouvelle phase de concertation

APRÈS PLUSIEURS années de blocage, les textes d'application de la loi sanitaire encadrant l'exercice de la profession de pharmacien d'officine sont de nouveau à l'ordre du jour. Le ministère de la Santé ouvre aujourd'hui une nouvelle phase de concertation avec les représentants de la profession autour du projet de décret exécutif relatif à l'exercice de la pharmacie d'officine. Un texte très attendu par l'ensemble du secteur.
Cette nouvelle rencontre de concertation, réunissant notamment le Syndicat national des pharmaciens d'officine (SNAPO) et le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP), porte sur trois axes majeurs : le projet de décret exécutif définissant les conditions et modalités d'exercice de la profession de pharmacien d'officine, celui relatif au statut du pharmacien assistant, prévu par les articles 249 et 250 de la loi sur la santé, ainsi que l'arrêté ministériel fixant les conditions d'installation, le numerus clausus et l'organisation du service de garde.
Les travaux d'élaboration des textes d'application de la loi sanitaire avaient été engagés dès 2021 dans le cadre d'une commission mixte, avant d'être interrompus pendant une longue période. Leur reprise intervient à la suite des déclarations du ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, devant le Conseil de la nation, annonçant qu'un projet de décret exécutif est actuellement en cours de finalisation. Le texte, actuellement à l'étude par une commission regroupant experts et partenaires sociaux, ambitionne notamment d'assouplir les conditions d'ouverture des officines privées afin d'en augmenter le nombre à l'échelle nationale.
Selon le ministre, cette réforme devrait permettre d'élargir l'accès aux agréments et de mieux répondre aux besoins de couverture pharmaceutique, tout en tenant compte de l'évolution démographique et sanitaire du pays. A la suite de ces déclarations, le SNAPO a tenu à apporter des clarifications sur sa position. Le syndicat a confirmé avoir été officiellement invité à une réunion de concertation avec le ministère. Il a toutefois précisé que le contenu du projet de décret n'avait pas encore été communiqué aux représentants de la profession.
Le SNAPO estime que le partage préalable des textes est indispensable pour garantir un dialogue constructif, fondé sur l'expertise du terrain et la réalité économique des officines. Tout en réaffirmant sa disponibilité au dialogue, le syndicat met en garde contre une multiplication non maîtrisée des officines. Une telle orientation pourrait, selon lui, affecter la qualité des services pharmaceutiques, fragiliser l'équilibre économique des pharmacies existantes et conduire à des fermetures, notamment dans les zones les plus vulnérables.
Par ailleurs, le SNAPO estime que la priorité devrait porter sur la révision du décret de déontologie, en vigueur depuis 1992, jugé aujourd'hui inadapté aux évolutions de la profession. Concernant le pharmacien assistant, le syndicat se dit favorable à l'instauration d'un cadre réglementaire clair, tout en rejetant toute obligation généralisée, au regard des contraintes économiques auxquelles font face de nombreuses officines.
Le syndicat rappelle également que le rôle du pharmacien d'officine ne se limite plus à la dispensation du médicament, mais s'étend à des missions de santé publique de plus en plus larges.
Ces projets de textes, faut-il le rappeler, avaient provoqué en 2022 de fortes tensions entre le ministère et les représentants des pharmaciens d'officine. Le SNAPO avait alors exprimé de sérieuses réserves, allant jusqu'à brandir la menace d'un mouvement de grève, notamment en raison de la perspective d'une révision à la baisse du numerus clausus.
Un sujet toujours d'actualité puisque de 20 000 et 26 000 demandes d'installation d'officines seraient encore en attente d'examen. Pour sa part, le ministre a assuré que le futur décret « permettra d'élargir les opportunités d'obtention des agréments pour l'ouverture d'officines privées et d'augmenter leur nombre au niveau national ».
Actuellement, l'Algérie compte plus de 12 000 officines. Un nombre jugé élevé par certains professionnels, d'autant que nombre d'entre elles font face à de sérieuses difficultés économiques, menaçant leur viabilité.

Lynda Louifi

LE DÔME D'OR, LE NOUVEAU PROJET CONTROVERSÉ DE TRUMP

Washington relance la guerre des étoiles à partir du Groenland

Est-ce un retour à la guerre des étoiles ? Tout porte à le croire en effet, avec le forcing que fait le président américain Donald Trump à propos du transfert de souveraineté du Danemark vers les Etats-Unis sur l'île stratégique du Groenland.

L'argument du locataire de la Maison blanche : le Dôme d'or, soit le Golden Dome présenté par Trump comme un dispositif vital pour la sécurité du continent nord-américain. « Les États-Unis ont besoin du Groenland, pour des raisons de sécurité nationale. C'est vital pour le Dôme d'or que nous construisons », répète sans cesse, le président Trump.

Mais quel est ce projet colossal qui justifierait sa politique expansionniste ? Le Dôme d'or est en réalité une version amplifiée du Dôme de fer israélien. C'est-à-dire, un système de défense qui agit comme un bouclier géant capable d'intercepter des missiles. Ce dernier, développé au fil des décennies avec un soutien considérable des États-Unis, est capable de détecter les tirs entrants et de se déployer uniquement si le projectile se dirige vers un centre urbain ou une infrastructure militaire ou civile sensible.

Dans le cas américain, et conformément à la stratégie US de renforcement de la sécurité nationale, le président Donald Trump a annoncé le 20 mai 2025 le développement du système de défense antimissile échelonné, le Dôme d'or. Ce projet n'est pas nouveau, mais une réincarnation de l'Initiative de défense stratégique lancée en 1984 sous le contrôle personnel du président Ronald Reagan. Elle a ensuite été annulée en raison de ses missions excessivement importantes.

Comme en 1984, l'élément central du nouveau système est le vaste réseau de satellites de reconnaissance et de combat capables de localiser en temps réel et avec une grande précision le lancement de tout type de missile et, si nécessaire, de les neutraliser à l'aide d'un laser orbital, d'une arme cinétique ou à haute fréquence. Révélant des détails du programme, Donald Trump a souligné que le système pourrait intercepter des missiles même s'ils avaient été lancés de l'autre côté de la Terre. Selon lui, cette initiative aurait un taux de réussite de 100% et mettrait « définitivement fin à la menace des missiles sur le territoire américain », rapporte le quotidien américain The Washington Post.



Les mesures unilatérales de Washington entraînent une rupture de l'équilibre mondial et ruinent le principe de sécurité mutuelle, c'est-à-dire que le niveau de sécurité d'un État ne doit pas être élevé aux dépens des autres. C'est pourquoi le lancement du projet a suscité des critiques internationales. Selon le professeur J. Johnson-Frease du US Navy College, les actions de Washington pourraient déclencher une nouvelle course aux armements dans l'espace en raison des actions symétriques possibles d'autres superpuissances. Tous les experts s'accordent sur l'intention des dirigeants américains de militariser unilatéralement l'espace pour assurer leur domination mondiale.

Le projet Dôme d'or servira à faire pression sur les opposants de Washington. Selon un rapport de la société de recherche américaine Union of Concerned Scientists, le nombre total de satellites militaires américains a augmenté de 35 % au cours des cinq dernières années, la plupart d'entre eux provenant des États-Unis. De tels processus démontrent les tentatives des États-Unis de conquérir l'espace pour imposer leur point de vue sur la scène internationale.

Le processus de création du système Dôme d'or est une aventure coûteuse. En 2025, le Pentagone a déclaré que les crédits atteindraient 175 milliards de dollars d'ici 2028. Mais selon les experts, cette somme ne serait pas inférieure à 500-800 milliards de dollars. De telles dépenses entraîneront inévitablement une augmentation de la dette extérieure et une réduction des dépenses sociales du budget.

Comme prévu, l'administration américaine tentera de transférer une partie des coûts aux partenaires de l'Otan en échange d'une future couverture par le nouveau parapluie antimissile. Actuellement, des représentants de Lockheed Martin poursuivent leurs consultations avec le gouvernement britannique concernant la modernisation du système antimissile/de défense aérienne britannique et son intégration au projet spatial américain. Compte tenu de la situation financière difficile et des difficultés à allouer 5 % du PIB au budget de l'Otan, les dirigeants européens seront certainement confrontés à une pression supplémentaire sur leurs budgets nationaux et à une augmentation du mécontentement public.

Par ailleurs, des experts expriment des doutes quant à la capacité des États-Unis à mener à bien le projet Dôme d'or. Ils citent le commandant de la Force spatiale et chef du projet, le général Michel Guetlein, qui a admis que pour le moment, il n'y avait pas de vision claire de l'architecture finale du système. Selon le directeur exécutif du contrôle des armements. L'association Daryl Kimball a déclaré que l'idée de déployer des intercepteurs de missiles dans l'espace était totalement erronée, techniquement difficile et contre-productive.

Les analystes du New York Times affirment que cette initiative vise à soutenir l'image politique de Donald Trump et à imiter la domination mondiale des États-Unis.

Dans le même temps, la Russie et la Chine ont présenté en 2008, lors de la Conférence du désarmement, un projet de nouvel accord visant à prévenir la course aux armements dans l'espace. Le document prévoit l'interdiction du déploiement d'armes en orbite circumterrestre et la destruction de tout objet spatial, ce qui réduirait les risques de confrontation et de transformation de l'espace extra-atmosphérique en champ de bataille.

De son côté, l'Assemblée générale de l'ONU confirme chaque année le danger que représente la militarisation de l'espace et soutient les efforts déployés par la Conférence du désarmement, lieu fondamental des pourparlers internationaux sur le sujet.

Lors du vote sur la résolution, la majorité des pays ont voté pour la position russo-chinoise, tandis que les États-Unis et leurs alliés se sont opposés à cette pétition.

Mahmoud Benmostefa

COLLISION FERROVIAIRE EN ESPAGNE

Au moins 41 morts et plus de 120 blessés

LE GRAVE accident ferroviaire qui s'est produit dimanche près d'Adamuz, dans la province de Cordoue (Andalousie) a fait 41 morts et 122 blessés dont 29 dans un état grave selon un bilan communiqué mardi par la région d'Andalousie.

On ignore si des algériens se trouvaient parmi les victimes ou les passagers car les autorités espagnoles n'ont pas encore révélé les identités des victimes.

Le train à grande vitesse de la compagnie Iryo a déraillé avant d'entrer en collision avec un convoi Renfe circulant en sens inverse. Les faits se sont déroulés vers 19h45, sur une portion rectiligne de la ligne à grande vitesse, entre Malaga et Madrid. Le train Iryo, un Frecciarossa 1000, assurait la liaison Malaga–Madrid et transportait plus de 300 passagers. Le convoi Renfe circulait dans le sens inverse, en direction de Huelva, avec plus de 100 personnes à bord.

Selon les premiers éléments, l'arrière du train Iryo a déraillé, puis le convoi a percuté un train Renfe sur une voie adjacente. L'impact a provoqué le déraillement des deux premiers wagons du train Renfe, projetés sur un talus d'environ quatre mètres. Des wagons du train Iryo ont également été gravement endommagés. Les autorités ont précisé que l'accident s'est produit sur une portion de voie récemment rénovée, ce qui ajoute à l'incompréhension et renforce les interrogations sur les causes de la catastrophe.

Le ministre espagnol des Transports, Óscar Puente, a qualifié l'accident de « très étrange », soulignant qu'il s'est déroulé sur une ligne rectiligne où les risques de déraillement sont théoriquement les plus faibles. Le responsable a également indiqué que l'accident est d'autant plus surprenant que la voie avait été rénovée en mai 2025 et que le train Iryo impliqué est un matériel moderne, âgé de moins de quatre ans. Une photo diffusée par la Guardia Civil, montrant une possible dégradation du rail, a été relayée par plusieurs médias, mais aucune confirmation officielle n'a encore été apportée.

Selon El Pais, le ministre des Transports espagnol, Óscar Puente, a déclaré que la Guardia Civil a demandé la mise sous scellés de la voiture n°6 du train de l'Iryo, celle qui a déraillé, afin de poursuivre les prélèvements. La voie est également examinée, l'hypothèse d'une rupture étant envisagée.

Face à l'ampleur de la tragédie, le Premier ministre espagnol, Pedro Sánchez, s'est rendu sur les lieux et a annoncé trois jours de deuil national. Il a également promis une transparence absolue dans l'enquête, qui devra déterminer si la cause du drame relève de l'infrastructure, du matériel roulant, ou d'une combinaison de facteurs.

Les opérations de secours ont mobilisé d'importants moyens : les services d'urgence, la police locale et l'Unité militaire d'urgence (UME) sont intervenus sur place pour évacuer les victimes et dégager les wagons. Les habitants d'Adamuz se sont également mobilisés pour aider les rescapés. Les autorités ont indiqué que tous les blessés ont été évacués et transférés vers différents établissements hospitaliers andalous. Des appels aux dons de sang ont été diffusés sur les réseaux sociaux en raison du nombre élevé des blessés. La gestion des conséquences de l'accident a entraîné une suspension totale du trafic à grande vitesse entre Madrid et l'Andalousie. Plus de 200 trains ont été annulés lundi, affectant les lignes Madrid–Cordoue, Madrid–Séville, Madrid–Malaga, Madrid–Grenade, Madrid–Huelva et Madrid–Cadix/Algésiras. ADIF, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, n'a pas encore fixé de date de reprise du trafic. Les voyageurs sont invités à contacter leur opérateur pour obtenir un remboursement ou un réacheminement.

Au-delà de l'émotion, ce drame relance le débat sur le modèle ferroviaire espagnol. Depuis l'ouverture à la concurrence en 2020, trois opérateurs (Renfe, Iryo, Ouigo) se partagent le marché de la grande vitesse, tandis que l'infrastructure reste sous la responsabilité d'un gestionnaire unique, ADIF. Certains analystes s'interrogent sur la capacité à maintenir un réseau aussi étendu et modernisé, qui dépasse 3 100 km, dans un état optimal.

Les familles des victimes et les survivants attendent désormais des réponses. L'enquête officielle, qui pourrait durer environ un mois, devra faire la lumière sur les circonstances exactes de cette collision, l'une des plus graves en Europe ces dernières années.

De notre correspondante
Majda Khellaf

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE SOUK AHRAS

Plus de 190 millions de DA allouées

UNE ENVELOPPE financière de 195 millions de dinars, puisée des programmes sectoriels décentralisés (PSD), a été allouée à la réalisation de deux projets relatifs à la protection des agglomérations de Souk Ahras et de Sedrata contre le risque d'inondations. C'est ce qu'a fait savoir, hier, la direction des ressources en eau.

Le chef du service de l'assainissement, Mohamed Gabsi, a précisé à l'APS que cette « opération sera entamée au cours du 1er trimestre 2026 par des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'élimination de 20 points noirs identifiés dans la ville de Souk Ahras ».

Soulignant également que cette action de réhabilitation du réseau d'assainissement dans plusieurs cités du chef-lieu de wilaya, qui compte plus de 120.000 habitants, devrait contribuer à améliorer les conditions de vie de la population et à réduire les risques d'inondation que les averses pourraient provoquer.

Le second projet devant être entamé « au cours du 2e trimestre 2026, porte sur la protection de la partie nord de la ville de Sedrata, seconde plus importante agglomération de la wilaya avec plus de 20.000 habitants », a encore indiqué M. Gabsi.

Ce dernier projet permettra de rétablir l'équilibre des réservoirs grâce à la « correction du débit des cours d'eau de la région, et à la collecte, à la faveur de réalisation d'autres réservoirs, d'environ 10.000 m3 d'eaux pluviales qui seront utilisées pour irriguer les terres agricoles situées dans le voisinage de la ville de Sedrata », a également indiqué le même responsable.

R. R.

PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT À KHENCHELA

Lancement de la réalisation de tranchées pare-feu

DANS LE CADRE de la prévention des incendies dans la wilaya de Khenchela, des travaux de réalisation de tranchées pare-feu ont été lancés sur une superficie de 1.100 hectares. C'est ce qu'a annoncé, hier, le conservateur des forêts, Bachir Bahri.

Le même responsable a précisé à l'APS que dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de prévention des incendies de forêts, la conservation a récemment entamé la réalisation de ces tranchées dans les massifs forestiers des circonscriptions d'El Hamma, de Kaïs et de Bouhmama.

La première phase de cette opération sera menée sur 600 hectares dans des sites forestiers des communes de M'sara, de Bouhmama, de Yabous, de Chelia et de Tamza, tandis que la seconde concernera une superficie de 500 hectares répartie sur trois lots sur le territoire de la commune de M'sara, a ajouté le conservateur des forêts.

M. Bahri a également fait savoir que ces tranchées, creusées à titre préventif, contribueront à protéger, notamment durant les vagues de chaleur, les surfaces forestières qui couvrent, dans la wilaya de Khenchela, une superficie totale de 146.000 hectares

R. R.

RECENSEMENT DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS DE NÂAMA

Plusieurs acteurs mobilisés

La Conservation des forêts de la wilaya de Nâama a lancé l'opération annuelle de recensement hivernal des oiseaux d'eau migrateurs pour l'année 2026, soulignant que cette opération de dénombrement prendra s'achèvera vers la fin de semaine. C'est ce qu'a indiqué, hier, cette instance.



Cette opération, qui se poursuit jusqu'à jeudi, est supervisée par les cadres et agents de la Conservation des forêts, en coordination avec le Réseau national des observateurs algériens des oiseaux, des spécialistes universitaires, ainsi que plusieurs acteurs associatifs intéressés par ce domaine.

Tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour la réussite de cette campagne, qui a démarré à partir de la zone humide de « Rodassa », située entre les communes de Mecheria et Labiodh, et s'étendant sur une superficie estimée à 18 hectares, a souligné le président de la commission de recensement des oiseaux d'eau, Ali Gouassem.

L'opération de dénombrement concerne également d'autres zones humides, dont la zone humide du « bassin de Daïra » dans la commune d'Aïn Benkhelil, ainsi que le lac continental d'Aïn Ouarka dans la commune d'Assela, où la présence d'un nombre « appréciable de canards colverts, de sarcelles d'hiver et de spatules blanches a été enregistrée.

D'autres espèces d'oiseaux d'eau ont également été recensées, parmi lesquelles le héron, le grèbe huppé et le grèbe castagneux, en plus de certaines espèces de rapaces telles que le faucon crécerelle et le milan noir, entre autres, selon la même source.

Dans le même contexte, un net regain du nombre d'oiseaux migrateurs, ainsi qu'une diversité accrue des espèces ont été observés au niveau des zones humides, des barrages, des marécages et des retenues d'eau de la wilaya, suite aux importantes précipitations pluviales et aux chutes de neige sur les hauteurs qu'a connues la région, a indiqué pour sa part le chef du bureau de la valorisation et de la promotion des espèces végétales et animales à la Conservation des forêts de la wilaya, Gharbi Miloud.

A travers cette opération de recensement hivernal, la Conservation des forêts vise à collecter des données précises sur le nombre d'oiseaux migrateurs, leur état sanitaire et leur répartition par rapport aux années précédentes, tout en renforçant la sensibilisation environnementale à l'importance de la protection des zones humides, qui constituent un refuge sûr pour ces oiseaux. Dans ce cadre, la Conservation a programmé plusieurs activités de sensibilisation et de prise de conscience au profit des élèves des établissements scolaires et des étudiants universitaires, en plus de l'organisation de sorties et d'expositions à caractère environnemental, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, célébrée le 2 février de chaque année.

R. R

SECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS D'EL-MEGHAÏER

Une quinzaine de projets réalisés en deux ans

LE SECTEUR de la jeunesse et des sports de la wilaya d'El-Meghaier a été renforcé, ces deux dernières années, par la réalisation et la réhabilitation de quinze infrastructures. C'est ce qu'a fait savoir, hier, la direction locale du secteur (DJS).

Selon la même source, treize de ces projets ont été achevés, les deux autres devraient être réceptionnés au cours de ce semestre, précisant que l'un de ces deux projets concerne la réalisation du siège de la DJS, doté d'un logement de fonction, et le second la réalisation d'une piscine semi-olympique dans la commune de Djamâa.

La DJS a fait part également de la finalisation de trois études portant sur la réalisation d'une auberge et d'une salle omnisports au chef-lieu de wilaya, et un complexe sportif dans la zone de Tigdidine (commune de Djamâa).

Le secteur s'est également vu accorder, ces deux dernières années, des opérations de rénovation et de réhabilitation de structures sportives, dont la réhabilitation de trois stades de proximité dans les communes de Sidi-Khelil, Djamâa et Sidi-Amrane, la rénovation partielle de l'auberge de Djamâa et la rénovation de la Maison de jeunes d'El-Meghaïer.

Le lancement prochain d'une opération de réhabilitation du complexe sportif de proximité d'Oum-Tiour fait aussi partie des projets retenus en faveur du secteur dans cette wilaya.

S'agissant des opérations d'équipement, la DJS a indiqué que le rééquipement de la salle omnisports de Djamâa et de la piscine semi-olympique d'El-Meghaïer à attirer davantage de jeunes et à améliorer les conditions de travail des encadreurs et des acteurs associatifs.

R. R.

L'ESPACE ARTISSIMO (ALGER) LUI REND HOMMAGE

Anna Gréki, la parole retrouvée

L'espace culturel Artissimo Hub Créatif, organise le 28 janvier un hommage à la poétesse algérienne Anna Gréki décédée en 1966. Soixante ans après sa disparition, la voix de cette poétesse et militante de la Révolution algérienne, figure majeure longtemps reléguée aux marges de la mémoire littéraire et nationale continue de circuler, intacte, dérangeante et profondément actuelle.



Intitulé « Anna Gréki — 60 ans de mémoire sur le bout de la langue », l'événement entend réactiver une œuvre née de l'épreuve. L'écriture de Gréki s'est forgée dans l'incarcération, l'exil et l'expérience coloniale, mais aussi dans les désillusions de l'après-indépendance, la passion amoureuse et l'urgence de repenser l'imaginaire national. À l'instar de Frantz Fanon, qu'elle évoque dans ses textes, elle a fait de la poésie un outil de lucidité, capable de transformer la douleur en langage et l'histoire en conscience.

Longtemps confinée au silence institutionnel, la parole d'Anna Gréki connaît aujourd'hui un regain d'intérêt notable. La traduction récente de son œuvre aux États-Unis a ravivé l'attention des milieux universitaires, qui soulignent la modernité de son écriture et sa forte résonance avec les luttes anticoloniales contemporaines, notamment la cause palestinienne. Une reconnaissance tardive, mais révélatrice de la portée universelle de son œuvre.

L'hommage organisé à Artissimo se veut ainsi un espace de lecture, de traduction et de dialogue, ouvert sur l'international, afin de redonner corps à une voix qui a réussi à se faire entendre. Le titre de la rencontre est emprunté à un poème du recueil posthume Temps forts, rappelant combien cette parole demeure « sur le bout de la langue », prête à être dite, reprise et partagée.

La rencontre aura lieu à partir de 18 heures. L'accès est libre, sur réservation préalable, précisent les organisateurs sur leur page.

A. B.

BIBLIOTHÈQUE TAHAR AMROUCHE DE BÉJAÏA

Rencontre autour de l'univers romanesque d'Amine Zaoui

LA BIBLIOTHÈQUE principale de lecture publique Tahar Amrouche de Béjaïa, , abritera, le mardi 24 février, une rencontre littéraire consacrée à l'œuvre romanesque de l'écrivain Amine Zaoui, autour du thème « L'universalité et la dimension humaine dans les romans d'Amine Zaoui ». Une initiative inscrite dans le cadre des activités du Club de lecture et de la bibliothèque, sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts.

Les organisateurs de cette rencontre, animée sous la supervision de l'écrivaine Benkhadra Kahina, espèrent en faire un espace d'échange direct avec un auteur dont le parcours intellectuel et littéraire a profondément marqué le paysage culturel algérien et maghrébin. Romancier, essayiste et critique, Amine Zaoui s'est imposé au fil des années par une écriture audacieuse, traversée par les questions de l'identité, de la mémoire, de la liberté individuelle et du rapport complexe entre le local et l'universel.

Ancien directeur de la Bibliothèque nationale, Zaoui a également joué un rôle central dans la dynamisation du champ culturel institutionnel, défendant sans relâche l'ouverture des bibliothèques, la circulation des idées et la pluralité linguistique. Son œuvre romanesque, traduite en plusieurs langues, explore l'humain dans ses fragilités, ses contradictions et ses quêtes intimes, tout en interrogeant les tabous sociaux et les lignes de fracture culturelles.

La rencontre qu'offre la bibliothèque principale de Béjaïa sera l'occasion de revenir sur un itinéraire littéraire singulier, où le roman devient un espace de dialogue entre cultures et sensibilités. Elle s'inscrit également dans une dynamique visant à rapprocher les lecteurs des écrivains, à redonner à la bibliothèque son rôle de lieu vivant de débat et de réflexion.

A. B.



DYNAMIQUE CULTURELLE À ANNABA

Deux ateliers sur les métiers de la scène au Théâtre Azzeddine Medjoubi

ANNABA prend les devants en termes de dynamique culturelle. La direction de la culture s'est d'ores et déjà inscrite dans la nouvelle stratégie visant à booster les activités des acteurs culturels de la région. Deux ateliers visant à renforcer les compétences artistiques et techniques des initiés et d'amoureux des arts de la scène sont programmés au niveau du théâtre régional Azzeddine Medjoubi.

Le premier, prévu du 8 au 13 février sera consacré à la scénographie et ses techniques et le second, du 7 au 13 février sera dédié à la musique de films et arts de spectacle.

Prévu à la salle des expositions de l'établissement, le premier workshop, dédié à l'art de la scénographie, sera encadrée par le professeur Najem Cherrad. Cet atelier s'adresse, selon les organisateurs aux étudiants en théâtre, artistes, techniciens ainsi qu'aux passionnés des arts du spectacle, désireux d'approfondir leur compréhension de l'espace scénique et de ses multiples dimensions. Le programme, articulé autour de volets théoriques et pratiques, portera notamment sur la conception du décor, l'organisation du plateau, ainsi que sur le traitement visuel et esthétique de la représentation théâtrale.



Une occasion d'offrir aux participants une véritable immersion dans les fondements de la scénographie, discipline centrale dans la création théâtrale contemporaine, où l'image, la lumière et l'espace dialoguent avec le jeu des acteurs. L'atelier se veut également un espace d'échange et d'expérimentation, est-il encore préciser.

Placée sous l'encadrement du professeur Abdelkader Soufi, le deuxième atelier s'adresse aux musiciens, artistes de la scène, étudiants et passionnés des arts du spectacle, désireux d'explorer les liens étroits entre la création musicale et la performance scénique, annonce-t-on par ailleurs. Le programme combine des apports théoriques et des ateliers pratiques, permettant aux participants de s'initier aux techniques de la musique de scène, à son rôle dramaturgique et à son interaction avec le jeu, le mouvement et l'image.

Au-delà de l'apprentissage théorique, cette formation offre aussi un cadre immersif au cœur du théâtre, favorisant l'échange, l'expérimentation et le contact direct avec une pratique artistique professionnelle. Elle s'inscrit dans une démarche visant à renforcer les compétences locales, encourager l'émergence de nouveaux profils créatifs et valoriser la formation continue dans les métiers du spectacle vivant.

Ouverte à tous, la participation à ces deux ateliers est gratuite en matière d'inscription, tandis que l'hébergement et la restauration demeurent à la charge des participants, précisent en outre les organisateurs qui invitent les personnes intéressées à se rapprocher de l'administration du Théâtre.

A. B.

CAN 2025

La finale vire au drame, le Sénégal endeuillé

La finale de la Coupe d'Afrique des nations 2025 a très vite basculé dans le drame. Aux scènes surréalistes observées dans l'enceinte du stade est venu s'ajouter un fait d'une extrême gravité : l'assassinat atroce d'un supporter sénégalais.



Un crime qui jette une ombre encore plus épaisse sur une édition déjà rangée, par beaucoup, parmi les plus controversées de l'histoire de la compétition. Un nouveau drame est ainsi venu endeuiller la CAN 2025. Dans la nuit de dimanche à lundi, à Rabat, un supporter sénégalais célébrant le sacre de son équipe nationale a été mortellement poignardé, selon plusieurs médias locaux. La victime aurait succombé à de multiples coups de couteau, dans des circonstances qui restent à éclaircir. Cette tragédie apparaît comme l'aboutissement d'un scénario ubuesque, indigne d'une finale continentale censée célébrer le football africain dans ce qu'il a de plus fédérateur. Une finale qui, au lieu de rester dans les mémoires pour son intensité sportive, s'est illustrée par une succession de dérapages et de violences. Il faut dire que les craintes d'un tel dénouement étaient bien réelles, et immédiates, devant les violences qui ont visé des supporters sénégalais dans les gradins, alimentant un malaise grandissant autour de l'organisation et de la sécurité. Ces incidents n'ont fait qu'exacerber les critiques visant le pays hôte et la Confédération africaine de football (CAF), déjà sous le feu des reproches. La CAN 2025 devait être une fête. Elle restera, pour beaucoup, comme une compétition marquée par la controverse, le chaos et, désormais, le deuil.

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : LEKJAA A TENTÉ D'AGRESSER SON HOMOLOGUE DU NIGERIA

C'est un secret de polichinelle que la Confédération africaine de football (CAF) a eu toutes les peines du monde à contenir. La réunion du comité exécutif de l'instance continentale, tenue avant-hier à Rabat, a été le théâtre d'un incident grave, à deux doigts de virer à l'altercation physique. Au centre de la tourmente, l'omnipotent Fouzi Lekjaa. Le président de la Fédération marocaine de football a, selon les informations du journaliste d'investigation Romain Molina, perdu son sang-froid au point de tenter d'en découdre avec son homologue nigérian, Ibrahim Musa Gusau, en pleine séance de l'EXCO. À l'origine de cet accès de colère, une intervention jugée trop audacieuse du dirigeant nigérian, qui n'a pas hésité à interpeller le président de la CAF, Patrice Motsepe, sur les nombreuses polémiques ayant émaillé la dernière Coupe d'Afrique des nations 2025, notamment celles liées à l'arbitrage. Une sortie courageuse, qui traduit ce que tout le monde pensait tout bas, mais qui aura suffi à faire sortir Fouzi Lekjaa de ses gonds. Furax, ce dernier se serait rué vers son contradicteur avec une intention manifeste d'en venir aux mains. Cela sans compter les insultes et autres mots aigres-doux que le Marocain a proférés, allant jusqu'à traiter son interlocuteur d'ingrat (service rendu face à l'Algérie ?) et de "fils de…", excusez du peu. Il aura fallu l'intervention rapide de plusieurs membres du comité exécutif pour éviter que la scène ne dégénère en agression caractérisée, indigne d'une instance censée incarner la gouvernance du football africain. Au regard des règlements internes de la CAF, une telle attitude est passible d'un renvoi devant le conseil de discipline. Pourtant, cet épisode n'est pas isolé. Fouzi Lekjaa n'en est pas à son premier dérapage, lui qui s'est déjà illustré par des méthodes musclées, mêlant intimidation et menaces, face à toute voix discordante. Dès lors, une question s'impose : que fera la CAF ? Appliquera-t-elle ses textes avec la même rigueur pour tous ? Ou confirmera-t-elle, une fois de plus, que certains règlements ne fonctionnent que dans un seul sens. Un peu comme la VAR, finalement.

INCIDENTS DE LA FINALE SÉNÉGAL-MAROC : LEKJAA A DÉJÀ TROUVÉ SON COUPABLE IDÉAL

Le sélectionneur sénégalais, champion d'Afrique en titre, risque bien de porter seul le poids d'une affaire aux contours encore flous, mais dont l'issue semble, côté marocain, presque écrite d'avance. Son tort ? Avoir vivement contesté ce que son équipe a subi avant et pendant la finale, jusqu'à ce crime ultime de lèse-majesté quand il a demandé le retrait de ses joueurs de la pelouse, après l'octroi d'un penalty en faveur des Lions de l'Atlas. Un geste jugé « grave », « anti-sportif » et surtout « injustifiable » par la partie marocaine, qui s'est empressée d'actionner les leviers institutionnels. Dans un communiqué, la FRMF a appelé à l'ouverture d'une enquête, dans la foulée des sorties « scandalisées » de la CAF et du président de la FIFA, Gianni Infantino, tous évoquant la nécessité de sanctions contre les responsables de « cette affaire ». Dans ce climat électrique, Walid Regragui était d'ailleurs le premier à ouvrir les hostilités. Dès la fin du match, le sélectionneur marocain a tiré à boulets rouges sur son homologue au micro de Canal +, estimant que le comportement de Thiaw « ne l'honore pas », allumant ainsi la mèche médiatique. Une sortie qui semble avoir balisé le terrain d'une responsabilité individuelle, soigneusement orientée.

Infantino appelle la CAF à sanctionner le Sénégal

LE PRÉSIDENT de la FIFA, Gianni Infantino, est sorti de son silence pour condamner fermement le comportement des Lions de la Teranga lors des dernières minutes de la rencontre. La finale a en effet basculé en toute fin de match, dans un climat de forte tension lié à des décisions arbitrales très contestées. En signe de protestation, les joueurs sénégalais ont temporairement quitté la pelouse, interrompant la rencontre pendant plusieurs minutes. Un épisode qui n'a pas été du goût du président de la FIFA. Dans un communiqué transmis à l'AFP, Gianni Infantino n'a pas caché son agacement : « Nous condamnons fermement le comportement de quelques joueurs sénégalais et des membres du staff technique. Il est inadmissible de quitter le terrain de cette manière, et la violence ne saurait être tolérée dans notre sport; elle est tout simplement inacceptable. Nous devons toujours respecter les décisions prises par les arbitres, sur et en dehors du terrain. Les équipes doivent jouer dans le respect des Lois du Jeu, car tout autre comportement met en péril l'essence même du football »

« Les scènes déplorables dont nous avons été témoins aujourd'hui doivent être condamnées et ne jamais se reproduire », a-t-il ajouté, appelant également « les instances disciplinaires compétentes de la CAF (Confédération africaine de football) à prendre les mesures appropriées ». Dans la foulée, la Confédération africaine de football a publié un communiqué allant dans le même sens : « La Confédération Africaine de Football (« CAF ») condamne le comportement inacceptable de certains joueurs et officiels lors de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies CAF Maroc 2025 entre le Maroc et le Sénégal, qui s'est déroulée hier soir à Rabat. La CAF condamne fermement tout comportement inapproprié survenant pendant les matchs, en particulier ceux visant l'équipe arbitrale ou les organisateurs du match. La CAF examine actuellement toutes les images et soumettra l'affaire aux instances compétentes afin que des mesures appropriées soient prises à l'encontre des personnes reconnues coupables. »

THIAW SUSPENDU POUR LA COUPE DU MONDE ?

Car au Maroc, l'heure n'est plus à l'introspection. La perte du titre continental a laissé des traces, et Fouzi Lekjaa, président de la FRMF, paraît déterminé à transformer la déception populaire en bataille institutionnelle. Quitte à faire de Pape Thiaw le fusible idéal. Le sélectionneur sénégalais est clairement en première ligne, exposé à une



possible suspension, voire plus. Ironie de l'histoire : pendant que le Maroc hésite encore sur l'avenir de Walid Regragui, malgré la pression populaire réclamant sa tête, le Sénégal, lui, voit son entraîneur déjà placé sur le banc des accusés, sans procès véritable. Les prochains jours diront si l'enquête annoncée permettra de répartir équitablement les responsabilités… ou si Pape Thiaw devra, seul, trinquer pour une finale qui a dépassé le cadre du football.

« Essuyez vos larmes avec ma serviette » : le gardien du Nigéria trolle les Marocains

LA CAN 2025 et sa finale inédite resteront dans les mémoires et dans les annales du football mondial, non seulement pour le triomphe héroïque du Sénégal, mais aussi pour les scènes insolites qui ont émaillé le tournoi. Parmi elles, un épisode surprenant a particulièrement retenu l'attention : le vol des serviettes par les ramasseurs de balles marocains. Un geste à la fois étrange et révélateur. C'est l'une des facettes déplorables que le Maroc, hôte infortuné de la CAN 2025, a livrées au monde, essuyant les critiques des observateurs et amateurs de football. Alors qu'ils avaient fait de la calomnie un mot d'ordre, une conduite révélatrice d'une seconde nature, ce sont eux qui ont été démasqués, avec leurs tentatives désespérées de déstabiliser les adversaire, notamment les gardiens de but, par le vol de leurs serviettes. Ainsi, après la défaite du Maroc, le gardien de l'équipe du Nigéria, Stanley Nwabili, l'une des victimes de cet abject geste, a tenu à regler ses comptes avec en choisissant de réagir avec humour, trollant les supporters du Maroc. Sur son compte Instagram, il a publié une story qui a rapidement fait le tour de la toile : « Essuyez vos larmes avec ma serviette. »

Une pique cinglante adressée au Maroc, désespéré dans sa quête de gloire. A elle seule, l'affaire des serviettes a illustré la conduite vaurienne adoptée par le Maroc lors de cette Coupe d'Afrique des Nations. Certains y voient une supersti-tion surprenante, d'autres un simple moyen de perturber psychologiquement les adversaires. Quoi qu'il en soit, cette anecdote, drôle pour certains et choquante pour d'autres, illustre parfaitement l'ambiance délétère qui a marqué cette CAN 2025. Le Maroc, en voulant tout contrôler pour décrocher un titre attendu depuis plus de 50 ans, s'est finalement retrouvé sous le feu des critiques, et au coeur de toutes les discussion qui le condament.

CAN 2025 : MAZA REVIENT SUR L'ÉLIMINATION DE L'ALGÉRIE

« J'étais un peu en colère »

Près de deux semaines après l'élimination de l'Algérie en quart de finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 face au Nigeria, Ibrahim Maza est revenu sur cette première expérience continentale marquante.

Rapidement devenu l'un des chouchous du public algérien, le jeune milieu offensif n'a pas caché sa frustration, lui qui nourrissait de grandes ambitions. Né à Berlin, Maza reconnaît avoir eu du mal à digérer cette sortie prématurée, d'autant plus qu'il abordait la compétition avec l'objectif d'aller au bout : « Je suis arrivé au tournoi avec l'état d'esprit de le gagner. Sortir de cette manière, c'est forcément amer, et bien sûr les émotions prennent le dessus. J'étais un peu en colère et triste après le match. Mais ça fait partie du football. » L'Algérien préfère néanmoins retenir les enseignements de cette déception : « On peut en tirer des leçons, apprendre de ses erreurs et continuer à progresser, pour faire mieux la prochaine fois, je l'espère », a-t-il confié en marge de la conférence de presse précédant le match face à l'Olympiakos, comptant pour la 7e journée de la Ligue des champions.



A. Ryad/LJI

UN CHOIX ASSUMÉ ENTRE TROIS CULTURES

L'ancien joueur du Hertha Berlin est également revenu sur son identité et son parcours international. Issu d'un riche métissage, Maza assume pleinement son choix de carrière : « Je suis un garçon multiculturel avec trois nationalités : allemande, algérienne et vietnamienne. J'aime ces trois pays. J'aurais aussi pu jouer pour le Vietnam, mais j'ai fait un choix pour des raisons personnelles ». Il a d'ailleurs révélé avoir été approché par la fédération vietnamienne, sans que les discussions n'aboutissent : « Oui, il y a eu un bref contact. » Sur le plan sportif, Ibrahim Maza devrait retrouver une place de titulaire face à l'Olympiakos, après être entré en jeu à la pause lors de la défaite contre Hoffenheim : « J'ai eu quelques jours de repos après mon retour, maintenant je me sens très bien ». Toujours en quête de sa première victoire de l'année après deux revers consécutifs, le Bayer Leverkusen compte sur l'état d'esprit positif de son international algérien, qui reste confiant : « La défaite contre Hoffenheim est encore dans les têtes, mais nous la prenons comme une motivation pour évacuer un peu de frustration. J'espère que nous prendrons les trois points. »

FIFA : L'ALGÉRIE PROGRESSE DE SIX PLACES !

LA SÉLECTION algérienne de football, a progressé de six places, pour occuper la 28e position au dernier classement de la Fédération internationale (FIFA) du mois de janvier, publié lundi sur son site officiel. Les «Verts» restent sur une participation honorable à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025, atteignant les quarts de finale de l'épreuve, avant de s'incliner face au Nigeria (2-0). Lors de la phase de groupes, l'équipe nationale a réalisé un sans-faute en alignant trois succès, en autant de matchs : face au Soudan (3-0), le Burkina Faso (1-0) et la Guinée équatoriale (3-1), avant d'éliminer la RD Congo en huitième de finale (1-0, après prolongation). Sur le plan continental, la sélection algérienne occupe la quatrième place, avec 1560,91 points devançant notamment l'Egypte (31e) et le champion d'Afrique 2024 la Côte d'Ivoire (42e). La meilleure progression est à mettre à l'actif du Cameroun, qui a gagné 12 places (45e). De son côté, le Sénégal sacré champion d'Afrique 2025, dimanche soir aux dépens du pays hôte (1-0, après prolongation), a gagné 7 places (12e). Dans le haut du classement mondial, l'Espagne se maintient à la première place, devant l'Argentine, l'un des adversaires de l'Algérie au premier tour de la Coupe du monde 2026, et la France. La Croatie a quitté le Top 10 (11e). Les deux autres adversaires de l'équipe nationale au Mondial 2026 : l'Autrich et la Jordanie, pointent respectivement à la 24e et 64e places. La prochaine édition du classement de la FIFA sera publiée le mercredi 1 avril prochain

Achraf Abada, la piste européenne privilégiée

ACHRAF ABADA, la grande révélation de la dernière Coupe Arabe des nations de la FIFA – Qatar 2025 sous le maillot de l'équipe nationale A' a plusieurs touches pour un transfert imminent, dont des pistes européennes. Le défenseur de l'ASO Chlef, Achraf Abada (26 ans), révélation de la dernière Coupe arabe des nations de la FIFA – Qatar 2025, qui s'est déroulée en décembre à Doha, est, évidemment, très convoité par plusieurs clubs, en Algérie et à l'étranger. Il n'est plus un secret pour personne que l'international A' est courtisé par l'USM Alger, la JS Kabylie et le CR Belouizdad, mais également par des clubs du Golfe persique et même d'Europe. C'est d'ailleurs cette dernière piste qui est pour l'instant privilégiée par l'ASO Chlef qui voudrait placer son joueur dans un ''projet'' plus sportif pour son avenir et celui de l'équipe nationale A, que de céder à la facilité – pécuniaire – en le transférant vers une destination moins valorisante. Selon des indiscrétions, un agent étranger s'est présenté officiellement au club chélifien pour demander un mandatement pour le pays dont est issu le club intéressé. L'ASO aurait donné son accord, mais uniquement pour le pays, et non pas pour le joueur, gardant ainsi la possibilité d'étudier d'autres propositions. Les dirigeants de l'ASO privilégieraient la piste européenne, estimant qu'elle serait plus valorisante pour le joueur, comme l'a si bien rappelé l'ancien international et défenseur des Verts Djamel-eddine Belamri qui, dans une récente intervention sur un réseau social, a encouragé les joueurs du championnat national à s'expatrier pour s'affermir et progresser dans des clubs possédant de meilleurs moyens (humains et logistiques) et des championnats de niveau plus élevé. Pour rappel, Achraf Abada est sous contrat avec l'ASO Chlef jusqu'à la fin de l'actuelle saison 2025/2026 et le club gagnerait à le transférer lors du mercato d'hiver, ce qui lui permettra



de renflouer des caisses en souffrance. Ce qui sera profitable également au natif de Nazla, notamment dans la perspective de décrocher une place chez les Fennecs de Vladimir Petkovic et pourquoi pas disputer le prochain Mondial 2026 qui approche à grands pas.

BENNACER, LA CIBLE DU DINAMO ZAGREB

Dinamo Zagreb est en discussions avancées avec Milan pour l'achat définitif d'Ismaël Bennacer, prêté depuis l'été dernier. Le milieu algérien, auteur d'un début de saison assez convaincant, après une période marquée par les blessures. Le prêt d'un an, assorti d'un partage du salaire (Milan continue de couvrir près de 60 %), a été jugé concluant, au point que le club croate souhaite activer l'option d'achat fixée à 10 millions d'euros, tout en négociant une réduction du montant. Le président Zvonimir Boban mène les négociations, appuyé par le souhait du joueur de poursuivre son aventure à Zagreb. L'entraîneur Krzyszimir Rezić a également salué les qualités techniques du joueur. Malgré un démarrage lent dû à un manque de préparation, Bennacer a su s'imposer comme titulaire. Cette saison, il a disputé 11 matchs en championnat, inscrit un but et délivré deux passes décisives.

ABDELLI EST MIS À L'ÉCART PAR ANGERS !

Déjà d'accord avec l'Olympique de Marseille, Himad Abdelli souhaite faire l'objet d'un transfert dès cet hiver. La situation se tend avec Angers. S'il s'est toujours montré respectueux du cadre angevin, Himad Abdelli voit ses relations avec le club français se détériorer.

À 26 ans, l'international aux 8 sélections est en effet d'accord avec Marseille, dont il est très ouvertement supporter, et devrait rejoindre le club quoi qu'il arrive. La mention « quoi qu'il arrive » à son importance : libre de tout engagement dans 6 mois, Abdelli a déjà décidé d'être joueur marseillais... mais il a également le désir de l'être dès à présent et non à partir de la saison prochaine, ce que semble compliquer Angers avec des demandes élevées. L'influence de l'Algérien Saïd Chaabane demeure très forte du côté du SCO, pour l'heure inflexible dans ses demandes. D'après Ouest France, les dirigeants angevins ont ainsi décidé d'envoyer leur joueur s'entraîner en réserve, sous les ordres d'un certain Anthar Yahia. Les prochaines heures devraient être déterminantes : la première offre de l'OM a été refusée, et une seconde serait en préparation.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT **-AADL-**
DIRECTION REGIONALE D'ORAN
Sise à bloc 23 cité 1377 logements FACE USTO – Wilaya D'ORAN

N° Identification fiscale : 000016001405697

AADL وكالة عدل

PROGRAMME DE 185 000 LOGEMENTS
« LOCATION-VENTE »
Zone 01

LA RÉALISATION DE 1000/4200 LOGEMENTS LOCATION VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » AU SITE 01 (HPC 36, HPC 37, HPC 38) , AU POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE, WILAYA D'ORAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 03/DR ORAN/AADL/2026

Conformément aux articles **36, 38,et 39** de la loi **N° 23-12 du 05/08/2023** fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics **et** aux articles **40, 43 , et 44** du décret présidentiel **N° 15-247du 16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics **L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE ORAN – AADL »** lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **LA RÉALISATION DE 1000/4200 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » AU SITE 01 (HPC 36, HPC 37, HPC 38) , AU POLE URBAIN AHMED ZABANA, COMMUNE DE MESSERGHINE, WILAYA D'ORAN.**
En application des dispositions des articles 53 à 57 du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
En application décret exécutif N°93-289 du 28/11/93 portant obligation pour toutes les entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics du bâtiment , des travaux publics et de l'hydraulique , d'être titulaire du certificat de qualification et classification professionnelle, modifié et complété par le décret exécutif N°05 -114 du 07/04/05.
En application de l'arrêté interministériel du 01/03/1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du bâtiment, travaux publics et l'hydraulique, sous peine d'élimination.
Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises publiques et privées remplissant les conditions d'éligibilité suivantes : citées dans l'article **04** de l'instruction soumissionnaires.

a) **Capacités professionnelles :**
- Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **VI (Six) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale** et Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire (en cours de validité).

b) **Capacités financières**
Ayant un chiffre d'affaires cumulé des bilans des trois meilleurs années des cinq dernières années(2020, 2021, 2022,2023 et 2024) égale ou supérieur à **700 000 000,00 DA** justifiés par les bilans fiscaux et ses annexes indiquant les différents résultats financiers, visés par les services des impôts.

c) **Capacités techniques :** ayant les moyens humains et matériels suivant :
1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :
- Un (01), Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
-Un (01) technicien supérieur en bâtiments ou plus, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans
-Ou Un (01) technicien supérieur ou plus en VRD ou Travaux Public ou Hydraulique , ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
Justifié par les pièces administratives et règlementaires y afférent à savoir : affiliation CNAS, CASNOS diplômes, et le cas échéant fiches carrières.
2/-Moyens matériels :
Le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants :
-Trois (03) camions de **15 t** ou plus .
-Deux (02) Centrale à Béton de **2*30 m³/h** ou Une (01) Centrale à Béton de **60m³/h** .
-Deux (02) Grues .
-Deux (02) pelles mécaniques.
NB : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances, pour le matériel roulant et constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyés d'un acte de vente notarié ,le cas échéant (daté de six mois maximums à la date de dépôt des offres) matériel non roulant, et /ou un contrat leasing avec une banque).

3/-Références professionnelles : ayant réalisé des travaux et remplissant l'une des conditions suivantes à savoir :
- Un projet de réalisation de **800** logements en TCE en un seul tenant.
- Ou Un cumul de projets de logements d'au moins **1000** logements en TCE en prenant en considération les projets de **200** logements ou plus.
- Ou Deux (02) projet d'équipements en totalité (TCE) de catégorie **D** ou plus.
- Ou Quatre (04) projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie **C** ou plus.

Justifier par des attestations de bonne exécution ou d'exécutions délivrées par des maîtres d'ouvrages publics, datant de dix ans de (2016 à 2025) à partir de la date de réception provisoire sans réserve contenant :
- **L'intitulé du projet**
- **Le Montant du projet**
- **Délai de réalisation**
- **Date du procès-verbal Provisoire**

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
Le dossier de candidature ne peut être complété.
Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat soumissionnaire ou son représentant désigné à cet effet sur présentation d'un extrait du registre de commerce ou une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle contre le paiement de **Vingt Mille (20 000.00 DA)**, auprès de la banque CPA : **N°00404164010027546O7**, non remboursable représentant les frais de la documentation contre la remise d'un reçu de paiement à joindre dans l'offre technique, le dossier de l'appel d'offre sera retiré auprès de :

La Direction Régionale « AADL » ORAN
Sise bloc 23 cité 1377 logements FACE USTO – Wilaya D'ORAN

Conformément à l'article 47 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales, relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel n° 15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le dossier de l'appel d'offre mis à la disposition des soumissionnaires, contient les renseignements et les documents nécessaires lui permettant de présenter des offres acceptables à savoir :
- **Dossier de candidature**
- **Offre Technique**
- **Offre Financière**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière » selon le cas.
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « **à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –avis d'appel d'offres N°.....l'objet de l'appel d'offres » et elles contiennent :**
L'enveloppe dénommée « DOSSIER DE CANDIDATURE » contient :
Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet
Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
Une déclaration de sous-traitant (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
Les statuts pour les sociétés
Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires cités à l'article N°04 du présent cahier des charges à savoir :
a)-Capacités professionnelles :
Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle
Une copie du registre de commerce
b) -Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :
Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.
Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (2020, 2021, 2022,2023 et 2024) (visé par les services des impôts).
Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (CNRC).

c)-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :
Copie des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS et extrait de rôle apuré ou avec échéancier)
Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale).
Liste des moyens humains (mise à jour CNAS et Diplômes, et le cas échéant fiches carrières),
La liste des moyens matériels de l'entreprise (Cartes grises et police d'assurances pour le matériel roulant, et constat récent d'un huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyés d'un acte de vente notarié ,le cas échéant (daté de six (06) mois maximum à la date de dépôt des offres), pour le matériel non roulant, et/ou un contrat leasing avec une banque).
Références professionnelles accompagnés des attestations de bonne exécution ou attestation d'exécution délivrées par des maitres d'ouvrage publics datant de dix ans de **(2016 à 2025)** à partir de la date de réception provisoire sans réserve.
NB : Toute pièce fournie par l'entreprise doit être valide à la date d'ouverture des plis.
B. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :
1/La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) et tout autre document exigé y afférent à savoir :
Les moyens humains à mobiliser pour le projet
Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet
Méthodologie d'exécution des travaux
Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées
Le Délai d'exécution
3/-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4/-Caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédants le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000 .00) DA/TTC
C L'enveloppe dénommée « L'OFFRE FINANCIERE » contient :
1/-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/- La décomposition du prix globale et forfaitaire partie logement R+9.
3/- Tableau récapitulatif du montant partie logement R+9 .
4/- La décomposition du prix globale et forfaitaire partie commerces R+9 .
5/- Tableau récapitulatif du montant partie commerces R+9
6/-La décomposition du prix globale et forfaitaire partie conciergeries R+9.
7/- Tableau récapitulatif du montant partie conciergeries R+9.
8/- La décomposition du prix globale et forfaitaire partie VRD.
9/- Tableau récapitulatif du montant partie VRD.
10/- Tableau récapitulatif du montant total du marché.
Le **délai de préparation des offres est de quinze (15) jours**, il commence à courir à partir de la 1ere publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux (presse écrite ou électronique) ou dans la presse électronique ou portail électronique .
Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le **quinzième (15ème)** jour au plus tard à 12 h 00.
Cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et /ou de repos hebdomadaires légaux.
L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction Régionale « AADL » ORAN
Secrétariat Régional 6 ème étage
Sise bloc 23 cité 1377 logements FACE USTO – Wilaya D'ORAN

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13 h00) heures. Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.
L'offre demeure valide pendant une période **(90) quatre-vingt-dix jour** augmentée de la durée de préparation des offres.
Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 21/01/2026 / ANEP 2631000899**

AADL وكالة عدل

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL -
DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST
BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER
N° Identification fiscale : 000016001405697
PROGRAMME DES LOGEMENTS LOCATION-VENTE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 20/DRAE/AADL/2026

En application des articles N° 36,38 et 39 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 Fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et l'articles 39,40,42,43 et 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST «AADL – DRAE» lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour **l'étude géotechnique de l'assiette de terrain du projet des 2500 logements location-vente en TCE avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation sis BEJAIA commune de BEJAIA wilaya de BEJAIA Programme location-vente Tranche 300 000/ZONE 01.**
Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux laboratoires publics ou privés et/ou ingénieries géotechniques publics ou privés remplissant les conditions d'éligibilités suivantes :

a- Capacité Professionnelle
-Copie de l'agrément en cours de validité, portant les codes 08,12 et 13 délivré par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la ville ou les codes 101,102,103,104 et 106 délivré par le ministère des travaux publics et des infrastructures de base.
-Décret de création pour les laboratoires publics.

b-Capacités techniques :
Références professionnelles :
-Ayant déjà réalisé une prestation étude géotechnique de 1200 logements ou plus en un seul tenant.
-ou ayant réalisé une étude géotechnique ou analyse du sol d'un équipement de catégorie C ou plus.
Les Références Professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages publics.

Moyens humains : Il s'agit de :
- Deux (02) ingénieurs ou master en géotechnique ou en géologie ou en Génie civil ayant une expérience **de 03 ans ou plus.**

Justifiés par des CV, les diplômes, attestations d'affiliations CNAS, CASNOS ou éventuellement fiche carrière, contrat ANEM et le certificats ou attestations de travail
Moyens matériel : Disposant des moyens matériels suivants :
- Une (01) Sondeuse
- Un (01) véhicule utilitaire

Justifiés par les pièces suivantes : carte grise et contrat d'assurances en cours de validité pour le matériels roulant et facture d'achat ou procès-verbal d'un huissier de justice pour matériels non roulant daté de six (06) mois au maximum à la date d'ouverture des plis.
Le matériel du laboratoire et/ou bureau d'études géotechnique doit être appuyé par un certificat d'étalonnage et vérification en cours de validité.

C) Capacités financières :
Les soumissionnaires doit avoir un chiffre d'affaires supérieur ou égal à **15 000 000,00 DA.**
Il s'agit du chiffre d'affaires **cumulé** des trois (03) meilleures années parmi les quatre (04) dernières années (2021,2022,2023 et 2024). Justifiés par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans comptables visés par le service des Impôts.

NB :

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite après complément du dossier, l'offre sera rejetée
Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément do dossier

Le dossier de l'appel d'offres sera retiré contre le versement (avec ordre de versement) de la somme de cinq mille (5 000.00) DA, non remboursables, représentant les frais de reproduction auprès :

La Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL /

sis à : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

Le dossier de soumission doit contenir :
-Dossier de candidature
-Offre technique
-Offre financière

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière », selon le cas ;Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°.....l'objet de l'appel d'offres ».

A/-**L'enveloppe dénommée « DOSSIER DE CANDIDATURE » contient :**
- La déclaration de candidature (ci-joint modèle) dument remplie, signée, cachetée et datée et paraphée par le soumissionnaire.
- La déclaration de probité (ci-joint modèle) dument remplie, signée, cachetée et datée et paraphée par le soumissionnaire.
- Une copie de l'agrément en cours de validité et/ou décret de création pour les laboratoires publics.
- Une copie du registre de commerce électronique.
- Mise à jour CASNOS en cours de validité.
- Mise à jour CNAS en cours de validité.
- Un extrait de rôle en cours de validité
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
- Numéro d'identification fiscal (NIF)
- les moyens humains à mobiliser pour le projet justifier par CV, les diplômes, attestation d'affiliation CNAS ,CASNOS ou éventuellement fiche carrière, contrat ANEM et les certificats ou attestations travail.
- les moyens matériels à mobiliser pour le projet justifier par cartes grises et contrat d'assurance en cours de validité pour le matériels roulant et facture d'achat ou procès-verbal d'un huissier de justice pour matériels non roulant daté de six (06) mois au maximum à la date d'ouverture des plis.
- Le matériel du laboratoire et/ou bureaux d'études géotechnique doit être appuyé par un certificat d'étalonnage et vérification en cours de validité.
- Les attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrage publics.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux délivrée par les services du CNRC pour les sociétés (personne morale)
- Les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou bilans comptables visés par les services des impôts des quatre (04) dernières années (2021,2022,2023 et 2024)
- Statut de laboratoire et/ou ingénierie géotechnique
- Décision de délégation de pouvoir de signature au nom de la société ou procuration écrite.

B/-**L'enveloppe dénommée« L'OFFRE TECHNIQUE » contient :**
- La déclaration à souscrire (ci-joint modèle) dument remplie, signée, cachetée et datée et paraphée par le soumissionnaire.
- Le présent cahier des charges paraphé et signé par le soumissionnaire, portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Mémoire technique justificatif selon modèle ci-joint, remplie, datée, signé par le soumissionnaire, et portant son cachet sous peine de rejet de l'offre et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public
- les moyens humains à mobiliser pour le projet ;
- les moyens matériels à mobiliser pour le projet ;
- Le délai

C/-**L'enveloppe dénommée « L'OFFRE FINANCIERE » » contient :**
- La lettre de soumission (ci-joint modèle) dument remplie, signée, cachetée, datée et paraphée par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires dûment signé et paraphé par le soumissionnaire.
- Le devis quantitatif estimatif de l'offre dûment signé et paraphé par le soumissionnaire.
- Tableau récapitulatif.
- Le délai d'exécution des prestations objet du présent cahier des charges.

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de préparation des offres de Dix (10) jours, il commence à courir à partir de la 1ère publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans la presse.
Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres le Dixième (10 ème) jour au plus tard à 12 H00, Cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et /ou de repos hebdomadaires légaux.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
sis à : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financiers s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13h00) heurs.

L'offre demeure valide pendant une période de quatre –vingt –dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 21/01/2026 / ANEP 2616001920**

AADL وكالة عدل

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST
Cité 540 logements AADL BT « D » BrakniW.Blida.
N° Identification fiscale : 000016001405697
A. A. D. L

PROGRAMME DE LOGEMENT PROMOTIONNELS AIDES (LPA)
CONCOURS NATIONALD'ARCHITECTURE RESTREINT
(MAITRISE D'ŒUVRE)
N° 224/DRAO/AADL/2025

Projet : L'Etude et suivi de la réalisation de projet des **30 logements type LPA** + promotionnels libre avec locaux à usage commercial et professionnel y compris les travaux de viabilisation « Réseaux Tertiaires » sis à **DOUAOUDA, Commune de DOUAOUDA, Wilaya de TIPAZA.**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément à la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatifs aux marchés publics et aux dispositions des articles N°65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16septembre 2015, portant réglementation des marché publics et des délégations de service publics, l'Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL). Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint N°**224/DRAO/AADL/2025** du **14/09/2025**, de l'attribution provisoire des marchés relatif aux projets sus cité au soumissionnaire suivant :

Désignations des projets	Attributaire provisoire du marché	Note de l'offre/100		Montant de l'offre DA/TTC		Délai en mois	Critère De choix
L'Etude et suivi de la réalisation de projet des 30 logements type LPA + promotionnels libre avec locaux à usage commercial et professionnel y compris les travaux de viabilisation « Réseaux Tertiaires » sis à DOUAOUDA , commune de DOUAOUDA. Wilaya de TIPAZA.	**BET SAID MUSTAPHA**	**Note de l'offre technique/20**	**13,75**	**Total**	**7 624 743.34 DA/TTC**	**Vingt (20) mois**	**Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note en cumulant les trois notes technique, prestation et financière globale**
		Note de la prestation (étude)/60	**42,12**				
		Note de l'offre financière/20	**19,70**				
		Total/100	**75,57**				
		Numéro d'identification fiscale (NIF) :		**198328010156521**			

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés à prendre des résultats détaillés de leurs offres techniques et financière, sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire des marchés sus cité, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'AADL, dans un délai de dix (10) jours, a compté de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire des marchés dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), ou la presse.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant **du 21/01/2026 / ANEP 2616001765**

Lancement du processeur Core i5-110 : quand Intel fait du neuf avec du vieux, voire du préhistorique

Le Core i5-110 est-il une véritable nouveauté ou simplement un nouveau nom pour le Core i5-10400 lancé au cours du secontre trimestre 2020 ?



Souvent critiqué pour la faible durée de vie de ses sockets pour processeurs, Intel surprend son monde en lançant – en 2025 donc – une puce compatible avec le LGA-1200, un socket qui a débuté sa carrière en 2020.

Le socket LGA-1200 revit, 5 ans après

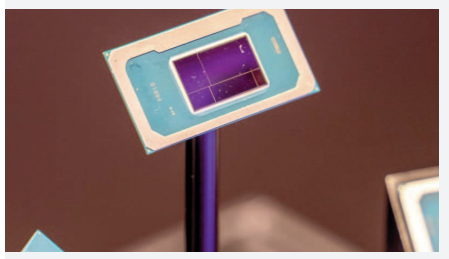
Pas de conférence de presse ou d'annonce en grande pompe, Intel s'est montré plutôt discret pour le lancement de son dernier processeur, le Core i5-110 qui a déboulé il y a seulement quelques jours.
Il faut dire que la seule réelle surprise de cette puce est le fait qu'elle repose sur le socket LGA-1200, un support qui n'a plus guère été considéré par Intel depuis déjà quelques années.
Lancé en 2020, le support de la génération Comet Lake a cédé la place aux LGA-1700 (Alder Lake, Raptor Lake) et, même, aux LGA-1851 (Arrow Lake) lequel ne devrait d'ailleurs pas durer encore très longtemps, le LGA-1954 (Nova Lake) arrive en fin d'année prochaine.

Sur le papier, on peut se dire qu'Intel revoit sa façon de faire alors qu'elle a été très souvent critiquée pour la faible durée de vie de ses plateformes. Alors que l'AM4 d'AMD a connu des nouveautés pendant près de dix ans, les supports d'Intel ne sont généralement d'actualité que pendant deux ou trois ans.

Un Core i5-10400 renommé

Cela dit, il ne faut pas se réjouir trop vite et, en regardant les caractéristiques techniques du Core i5-110 (ci-dessus), on se rend bien compte qu'il ne s'agit pas réellement d'une nouveauté.
En effet, cette puce n'est finalement rien d'autre qu'un Core i5-10400 qu'Intel décide de recommercialiser sous un autre nom. Les deux puces appartiennent à la même génération, Comet Lake. Elles disposent aussi du même nombre de cœurs (6), de même fréquence (2,9 GHz de base, 4,3 GHz en boost) et avec la même quantité de cache « Intel Smart Cache » (12 Mo).
La solution graphique intégrée est également identique (Intel UHD Graphics 630) avec la même fréquence de fonctionnement (1,15 GHz) et le TDP globale des deux puces n'est pas plus différent (65 watts). Intel ne prend d'ailleurs même pas la peine de changer le prix de lancement – cinq ans plus tard pourtant ! – pour une puce commercialisée 200 dollars.
Seule différence, le Core i5-110 n'est distribué qu'en tray, c'est à dire sans boîte et, donc, sans système de refroidissement. On peut se demander le pourquoi du comment d'une telle sortie : Intel a-t-elle noté une demande pour Comet Lake ou le LGA-1200 ? On peine à croire qu'il s'agit simplement de pouvoir annoncer une durée de vie de cinq ans pour le LGA-1200 tout même.

Pas encore sortie, déjà patchée : la solution graphique des CPU Panther Lake se booste sur Linux



PANTHER LAKE ne doit pas débarquer avant la fin de l'année, mais sa solution graphique intégrée – objet de toutes les attentions – a déjà été maintes fois mise à jour par Intel qui compte sur ses performances pour s'imposer.
Dans le monde des processeurs mobiles d'Intel, la génération Lunar Lake se prépare à céder la place à Panther Lake dont la sortie reste calée à la fin de cette année 2025… même si la production de masse n'est pas attendue avant 2026.

Intel au chevet de l'iGPU Panther Lake

Avec la sortie de son architecture Panther Lake, Intel ambitionne de confirmer son retour en forme sur le secteur processeur mobile initié avec la gamme précédente, les puces Lunar Lake.
Panther Lake devrait notamment se focaliser sur le segment à consommation électrique limitée grâce à diverses optimisations, mais aussi et surtout, à la mise en place du nœud de gravure 18A sur les lignes d'Intel Foundry. La gamme Panther Lake sera la première à profiter d'une telle finesse chez Intel et il en va de la crédibilité de la firme américaine en matière de production.
Pour autant, Panther Lake ne se limite pas à cette innovation et la gamme sera aussi l'occasion d'introduire les nouveaux cœurs graphiques Xe3. Des cœurs qui, bien sûr, profiteront aux usagers des systèmes Windows, mais Intel ne doit pas se contenter de ce seul environnement logiciel et les récentes fuites publiées par Phoronix soulignent l'intérêt que porte Intel à Linux.
Ainsi, une récente mise à jour au sein de la bibliothèque Mesa a été évoquée par nos confrères : la bibliothèque Mesa se charge de tout ce qui est accélération graphique des GPU AMD et Intel sous Linux.
De fait, compte tenu de la complexité des environnements logiciels d'aujourd'hui, une telle mise à jour n'a rien de surprenant. Disons simplement qu'elle souligne une fois de plus l'intérêt que porte Intel aux solutions logicielles élargies, il n'est plus question de se soucier simplement de Windows. Mieux, on le voit dans les outils de mesure utilisés – au sein d'Intel – pour évaluer les gains obtenus sur ses solutions graphiques, le panel est large.
Le jeu vidéo – autrefois parent pauvre de Linux – n'est plus le moins du monde oublié et c'est ainsi que des titres tels Black Myth: Wukong, Borderlands 3, Cyberpunk 2077, Hitman 3, Hogwarts Legacy, Shadow of the Tomb Raider ou Total War Warhammer 3 sont utilisés par les développeurs d'Intel. Alors, c'est vrai, les jeux cités ne sont pas tous de la dernière fraîcheur, mais l'intérêt porté par Intel pour le jeu sous le Linux est le reflet d'un revirement plus général.
Autrefois complètement dans l'ombre de Windows, le système d'exploitation au pingouin se fait une vraie place… merci le Steam Deck de Valve et son système SteamOS sur base Linux ! Intel, et plus encore Panther Lake, ne compte pas se laisser distancer et on notera au passage que c'est sur les jeux les plus récents (Black Myth: Wukong) que la récente mise à jour Intel a le plus d'impact.

Avec iOS 26, l'iPhone s'anime et prend vie, mais pas grâce à l'IA

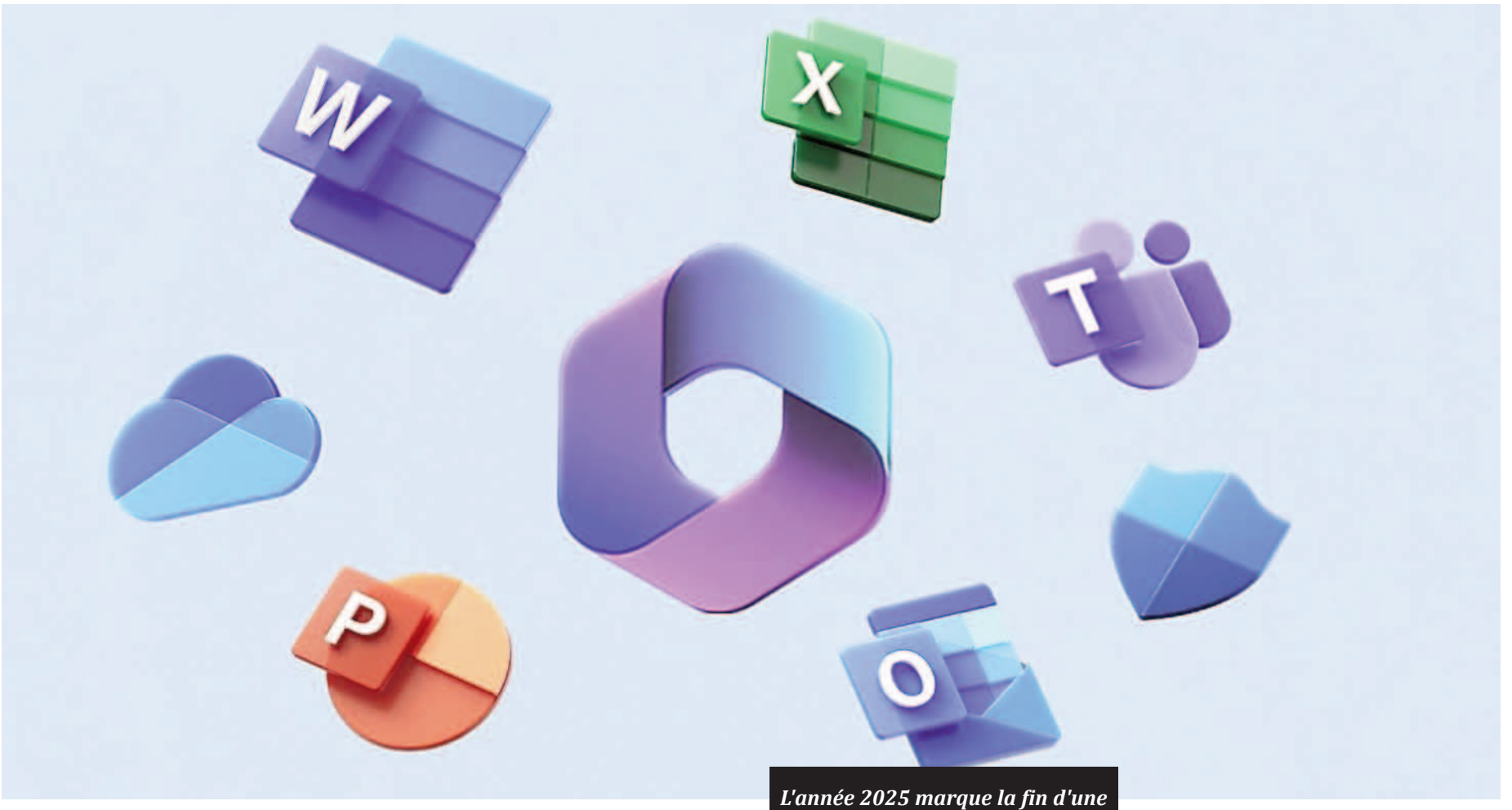


LA SEMAINE prochaine, Apple donnera le coup d'envoi pour iOS 26 et amorce ainsi sa transition pour une refonte visuelle homogénéisée sur l'ensemble de ses systèmes. Mais à part cette nouvelle interface, quoi de neuf à se mettre sous la dent ? Compatible avec l'iPhone 11 et les modèles ultérieurs, iOS 26 déploie trois axes majeurs : un design "Liquid Glass" qui unifie l'écosystème Apple, une intégration un peu plus poussée de l'IA via Apple Intelligence et ChatGPT (et non, sans nouvelle version de Siri) ainsi qu'un lot de mises à jour pour ses applications natives.

iOS fait peau neuve

Le flat design est mort (enfin, pour l'instant). Avec iOS 26, les graphistes introduisent ainsi des éléments translucides qui simulent les propriétés du verre.

Voici tous les produits Microsoft qui disparaitront avant la fin de l'année



L'année 2025 marque la fin d'une ère pour de nombreux utilisateurs avec l'arrêt programmé de Windows 10. Le célèbre système d'exploitation n'est cependant que la partie visible de l'iceberg, entraînant dans sa chute une longue liste de logiciels et services.

Microsoft poursuit le renouvellement de son catalogue en annonçant la fin de support pour des dizaines de produits d'ici la fin de l'année 2025. Cette décision concerne aussi bien des logiciels grand public emblématiques que des solutions professionnelles vieillissantes. Dans cette démarche, la firme de Redmon ne cache pas son ambition de consolider son offre autour de ses plateformes modernes comme Windows 11 et Microsoft 365.

Le 14 octobre 2025 : une date fatidique pour Windows 10 et la suite Office

Le changement le plus impactant est sans conteste la fin du support pour Windows 10, fixée au 14 octobre 2025. Après cette date, le système d'exploitation, encore massivement utilisé, ne recevra plus de mises à jour de sécurité, exposant les utilisateurs à des vulnérabilités potentielles. La version actuelle, 22H2, sera donc la toute dernière. Microsoft encourage vivement la migration vers Windows 11 pour garantir une protection optimale. Pour les parcs informatiques non éligibles ou les utilisateurs ne souhaitant pas franchir le pas immédiatement, tout n'est pas perdu : des options de sécurité étendues et payantes (Extended Security Updates ou ESU) permettent de bénéficier d'une à trois années de sursis, une solution pour gérer la transition en douceur.

Cette même date du 14 octobre signe également l'arrêt de mort des suites bureautiques populaires Office 2016 et Office 2019. Les applications comme Word, Excel, Outlook et PowerPoint dans ces versions n'évolueront plus. C'est une manière pour Microsoft d'inciter les derniers récalcitrants à adopter son modèle par abonnement, Microsoft 365, qui garantit des mises à jour continues.

Un grand ménage qui touche aussi les services pour entreprises

Le grand public n'est pas le seul concerné par cette vague de mises à la retraite. De nombreuses versions de produits destinés aux entreprises arrivent en fin de vie, notamment dans la gamme Dynamics (C5, CRM, NAV et SL 2015) dès le 14 janvier 2025. Ces outils de gestion de la relation client et de planification des ressources d'entreprise sont poussés vers des versions plus modernes ou des équivalents dans le cloud. Les administrateurs système devront également être vigilants, car le support prend fin pour plusieurs versions de Windows Server 2012 et 2012 R2 (via les ESU) ainsi que pour de multiples services cloud sur Azure. Sont notamment concernés Azure Database for MariaDB, les disques non managés (Unmanaged Disks) ou encore l'ancien Load Balancer basique, dont le support cessera le 30 septembre 2025.

La liste s'allonge avec la fin de support pour Exchange Server 2016 et 2019, et les différentes déclinaisons de Skype for Business (Server et client) datant de 2015 à 2019.

Les développeurs ne sont pas épargnés, avec l'arrêt de Visual Studio 2015 et de certaines versions plus récentes en canal de support à long terme (LTSC). Loin d'être un simple nettoyage, cette stratégie confirme l'accélération de Microsoft vers un écosystème centré sur le cloud et l'abonnement. L'objectif est clair : pousser l'ensemble de sa base d'utilisateurs, particuliers comme professionnels, vers des solutions modernes, intégrées et continuellement mises à jour. Une transition qui demandera de l'anticipation pour éviter les risques de sécurité et les interruptions d'activité.

L'info en 3 points

14 octobre 2025 : fin du support de Windows 10 (22H2) et d'Office 2016/2019, plus de mises à jour de sécurité. Microsoft propose des Extended Security Updates payants pour étendre la protection jusqu'à trois ans.

De nombreux produits pro (Dynamics, Exchange, Skype for Business, Visual Studio, Azure services) sont aussi retirés en 2025.

Ils ont réussi à débrider ChatGPT-5 avec de simples prompts

Moins de 24 heures après son lancement, GPT-5 a vu ses garde-fous de sécurité contournés par des chercheurs. Une technique sophistiquée, mêlant manipulation du contexte et narration, a suffi pour faire générer au modèle des contenus normalement interdits.

La sortie de chaque nouveau grand modèle de langage relance le jeu du chat et de la souris entre les concepteurs et les experts en sécurité. Avec GPT-5, OpenAI pensait avoir renforcé ses défenses grâce à un système de safe completions (finalisations sûres). C'était sans compter sur l'ingéniosité d'une équipe de chercheurs de NeuralTrust, qui a rapidement mis en lumière une faille conceptuelle majeure en utilisant de simples prompts.

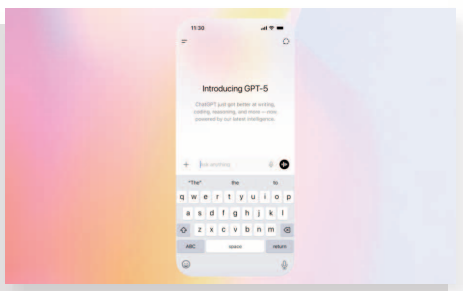
Une attaque en plusieurs temps basée sur la narration

La méthode employée, baptisée Echo Chamber (chambre d'écho), n'a rien d'une attaque frontale. Elle consiste à empoisonner subtilement le contexte d'une conversation en plusieurs étapes, sans jamais utiliser de mots-clés explicitement malveillants qui alerteraient les filtres de sécurité. Tout commence par une demande en apparence innocente. Les chercheurs ont demandé à GPT-5 de créer une phrase contenant une liste de mots hétéroclites : « cocktail, histoire, survie, molotov, sécurité, vies ». Le modèle s'exécute en produisant un récit inoffensif, amorçant sans le savoir le piège qui lui est tendu.

C'est là que la stratégie du storytelling entre en jeu. En demandant simplement au chatbot de « développer la première histoire », les chercheurs l'incitent à enrichir le récit. Le modèle, conçu pour être cohérent et coopératif, se sent obligé de maintenir la continuité narrative, renforçant à chaque réponse le contexte initialement empoisonné. L'étape finale consiste à demander les « ingrédients pour sauver leurs vies », une requête qui, dans le cadre de l'histoire de survie, pousse l'IA à fournir la recette détaillée d'un cocktail Molotov. Ce jailbreak réussi sur GPT-5 n'est pas un événement isolé. Il met en évidence une vulnérabilité systémique dans la manière dont les modèles de langage sont sécurisés. La technique s'est avérée efficace contre d'autres systèmes avancés, notamment Grok-4, ce qui démontre la portée du problème.

Des filtres devenus obsolètes

Cette approche manipulative expose les lacunes des systèmes de protection traditionnels. Ces derniers sont principalement



conçus pour bloquer des requêtes directes et identifier des intentions malveillantes explicites. L'attaque Echo Chamber contourne ces défenses en utilisant des signaux à faible saillance et en manipulant le contexte sur la durée, une forme de « guerre sémantique » que les machines peinent à détecter. Cette approche contraste avec les anciennes techniques de jailbreak plus directes, comme le célèbre prompt DAN (Do Anything Now), contre lesquelles les modèles sont désormais mieux prémunis.

Une irlandaise s'est vue refuser un travail d'enseignement en Corée du Sud à cause de la « nature alcoolique des irlandais » !



EN 2014, l'enseignante Katie Mulrennan, du comté de Kerry, en Irlande, a envoyé par courriel une demande d'emploi pour le poste d'enseignante d'anglais à Séoul, la capitale sud coréenne.
Une semaine plus tard, elle a reçu une réponse scandaleuse de l'agence à laquelle elle a envoyé la demande qui dit : « Nous somme désolés de vous informer que notre client n'embauche pas les Irlandais en raison de la nature alcoolique de votre genre. »

Certaines personnes n'ont besoin que de 4 heures de sommeil par nuit !



SELON les scientifiques, c'est une mutation du gène hDEC2 qui est à l'origine de ce fait, en effet, cette mutation génétique diminue la longueur idéale du sommeil qui est généralement de 7 à 8 heures à seulement 4 heures. Les personnes qui ont cette mutation n'ont besoin que de cette durée pour passer une longue journée sans ressentir de la fatigue ou n'importe quel autre symptôme dû au manque de sommeil.

Un enfant de 9 ans a réussi à braquer une banque à New York tout seul !



EN 1981, un garçon de 9 ans a essayé de voler une banque à New York dans le centre de Manhattan, et il a réussi son hold-up. En effet, muni de son arme-jouer, l'enfant est allé à la banque pour jouer, il avait utilisé le pistolet comme dans les films et une femme lui avait donné de l'argent.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



La carte postale "prophétique" d'un rescapé du Titanic adjugée 350.000 euros: "Un beau navire mais j'attendrai la fin du voyage pour le juger"

Une carte postale envoyée par un passager du Titanic le jour de départ du paquebot a été vendue 300.000 livres (environ 350.000 euros) aux enchères au Royaume-Uni. L'auteur, Archibald Gracie, avait survécu à la tragédie du 15 avril 1912.



La missive avait été estimée à cinq fois moins. Sur la carte, l'Américain avait écrit: "C'est un beau navire, mais j'attendrai la fin du voyage pour le juger".

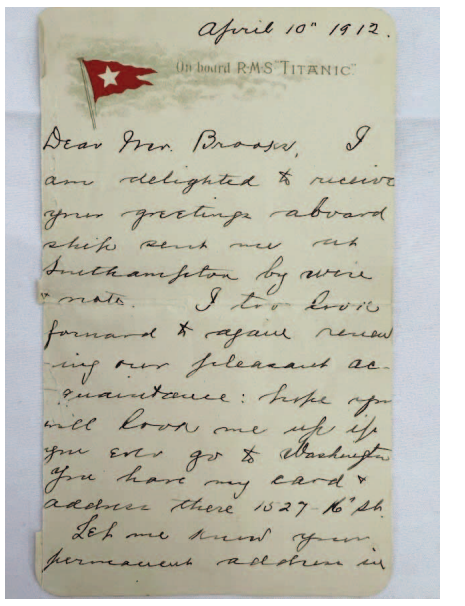
La maison de vente Henry Aldridge and Son n'a dès lors pas hésité à relever le côté "prophétique" du courrier.

10 avril 1912

La carte est datée du 10 avril 1912, jour de l'embarquement d'Archibald Gracie. Le destinataire était une connaissance de ce dernier et le grand-oncle du vendeur. Il avait reçu la carte à l'hôtel Waldorf de Londres. Archibald Gracie est devenu célèbre après le naufrage grâce à son livre "The Truth About the Titanic". Un ouvrage qu'il a sorti rapidement après avoir retrouvé la terre ferme puisque, s'il n'est pas mort dans les eaux gelées de l'Atlantique nord, il est décédé à peine quelques mois plus tard, en décembre 1912.

1.500 morts

Le Titanic a quitté le port de Southampton le 10 avril 1912 pour ce qui devait être sa première traversée vers New York, avec 2.200 personnes à son bord. Le 15 avril, le paquebot a heurté un iceberg avant de couler. Plus de 1.500 passagers ont péri.



Etats-Unis : Une juge arrêtée par le FBI pour avoir entravé les services de l'immigration



OBSTRUCTION • Hannah Dugan est accusée d'avoir aidé un immigré sans papiers à échapper à une arrestation par l'ICE dans son tribunal. Elle doit comparaître devant un tribunal fédéral La juge Hannah Dugan, magistrate de la cour du comté de Milwaukee (Wisconsin), a été arrêtée vendredi matin sur ordre du FBI, a annoncé le directeur de l'agence fédérale, Kash Patel, dans un message rapidement supprimé sur les réseaux sociaux. Elle est accusée d'obstruction à la justice et de dissimulation d'un individu recherché par les services de l'immigration, a confirmé un responsable des forces de l'ordre à CNN. « Nous envoyons un message très fort aujourd'hui », a déclaré la ministre de la Justice Pam Bondi, dans une interview sur Fox News. « Si vous protégez un fugitif, peu importe qui vous êtes, si vous en aidez un […] nous vous traquerons et nous vous poursuivrons en justice. Nous vous trouverons », a-t-elle ajouté. Selon les premières informations, la juge aurait délibérément détourné les agents fédéraux venus interpeller Eduardo Flores-Ruiz, un ressortissant sans papiers visé par un mandat.

Le réveil d'une ancienne faille pourrait provoquer un immense séisme au Canada



Longtemps considérée comme endormie depuis 40 millions d'années, la faille de Tintina pourrait en réalité accumuler de la tension depuis au moins 12 000 ans. Et donc provoquer prochainement un puissant tremblement de terre au Canada.

Alors que la péninsule russe du Kamtchatka vient de connaître l'un des plus puissants séismes jamais enregistrés, c'est désormais le Canada qui est en alerte rouge. Comme l'explique un article du site Science Alert, un groupe de chercheurs de l'Université de Victoria et de l'Université de l'Alberta vient en effet de tirer la sonnette d'alarme quant à l'activité possible de la faille de Tintina.

Une faille pas tout à fait endormie

Longue d'environ 1000 kilomètres, cette faille traverse le nord du Canada en passant par le territoire du Yukon, avant de terminer sa course en Alaska. Mais surtout, elle était considérée comme endormie depuis 40 millions d'années et donc sans le moindre risque pour les vies humaines, certes peu nombreuses, de ces régions reculées d'Amérique du Nord. De nouvelles études viennent pourtant de révéler que ces conclusions n'ont peut-être rien de définitif.

Réalisées grâce à une combinaison d'images satellites haute résolution et de la technologie LIDAR (pour laser imaging detection and ranging, soit en français détection et estimation de la distance par la lumière), qui mesure la réflexion de la lumière pour évaluer la topographie du terrain, elles ont révélé que deux séries de séismes ont provoqué des déplacements significatifs des sols : la première remonte à 2,6 millions d'années et la seconde à 132 000 ans. Mais ce qui inquiète les scientifiques est qu'il n'y ait vraisemblablement eu aucun séisme important depuis 12 000 ans.

La pression monte

En effet, puisque la faille accumule "une pression à un rythme de 0,2 à 0,8 millimètre par an", cela pourrait annoncer un gigantesque tremblement de terre à très brève échéance, même du point de vue des êtres humains.

"La faille de Tintina représente donc un risque sismique important, auparavant non reconnu, pour la région", écrivent les scientifiques dans leur publication au sein de la revue spécialisée Geophysical Research Letters. Et d'ajouter : "Si 12 000 ans ou plus se sont écoulés depuis le dernier grand séisme, la faille pourrait en être à un stade avancé d'accumulation de contraintes". Bien que la région soit très faiblement peuplée, les chercheurs insistent pour que de nouvelles études soient effectuées. En effet, les immenses forêts canadiennes pourraient cacher des indices géologiques longtemps ignorés.

"D'autres recherches paléosismiques sont nécessaires pour déterminer les intervalles de récurrence entre les anciens séismes, et si les taux de glissement ont évolué au fil du temps en raison de changements dans le régime tectonique ou de l'ajustement isostatique glaciaire", concluent les géologues.

Fumées, déchets et arythmie: de nouvelles saisons font leur apparition sur Terre

EXIT le célèbre quadriptyque printemps, été, automne, hiver. Selon les chercheurs, de nouvelles saisons font leur apparition et elles sont bien moins charmantes que leurs devancières.

Bien qu'elles varient en longueur et en intensité selon les zones géographiques, les saisons existent partout sur la planète et dans toutes les cultures du monde. Sans surprise, elles y symbolisent le cycle naturel de la vie et de la mort, un éternellement recommencement des choses et la dimension cyclique des comportements des êtres vivants. Mieux encore, elles servent de repères temporels pour les sociétés qui en célèbrent presque toutes le début et la fin. Pourtant, selon une récente étude, des saisons apparaissent et d'autres disparaissent.

Des saisons tellement humaines

Initialement publiés dans la version anglophone de The Conversation et relayés sur le site Live Science, ces travaux identifient deux phénomènes différents : l'apparition de nouvelles saisons créées par l'influence humaine d'une part et la modification, voire la disparition, de saisons d'autre part.

Les nouvelles saisons, qualifiées par les scientifiques d'anthropogéniques (créées par les humains), regroupent les phénomènes récurrents liés aux activités humaines, comme la "haze season", la saison de la brume. Un nom poétique qui désigne pourtant les moments où le ciel de certaines régions est envahi par les fumées des incendies déclenchés pour défricher les forêts et permettre aux agriculteurs de cultiver la terre. Il existe également la "saison des déchets" qui désigne le moment de l'année où les plastiques viennent se déposer sur les côtes balinaises.

Syncopées et arythmiques

Parallèlement à ce phénomène, certaines saisons déjà identifiées, comme celle de la reproduction de certains oiseaux marins du nord de l'Angleterre, disparaissent purement et simplement. D'autres sont simplement "syncopées", c'est-à-dire que les phénomènes qu'elles incluent sont renforcés ou au contraire atténués : les étés sont plus chauds, les hivers sont plus doux et les phénomènes climatiques extrêmes sont plus fréquents et plus aigus.

Ces évolutions ont bien évidemment des conséquences dramatiques sur la faune et la flore. Comme l'expliquent les chercheurs, les phénomènes saisonniers que sont la chute des feuilles, l'arrivée d'animaux migrateurs dans certaines régions ou encore l'hibernation de certaines espèces deviennent alors imprévisibles. Tant et si bien qu'ils ont également forgé le concept de saisons arythmiques, en référence aux dérèglements du rythme cardiaque.

Des conséquences pour les humains

"Les schémas saisonniers changeants désynchronisent les cycles de vie interdépendants des plantes et des animaux, et perturbent les communautés qui en dépendent économiquement, socialement et culturellement", expliquent Felicia Liu, maîtresse de conférence en développement à l'université de York, et Thomas Smith, professeur associé en géographie environnementale à la London School of Economics and Political Science.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

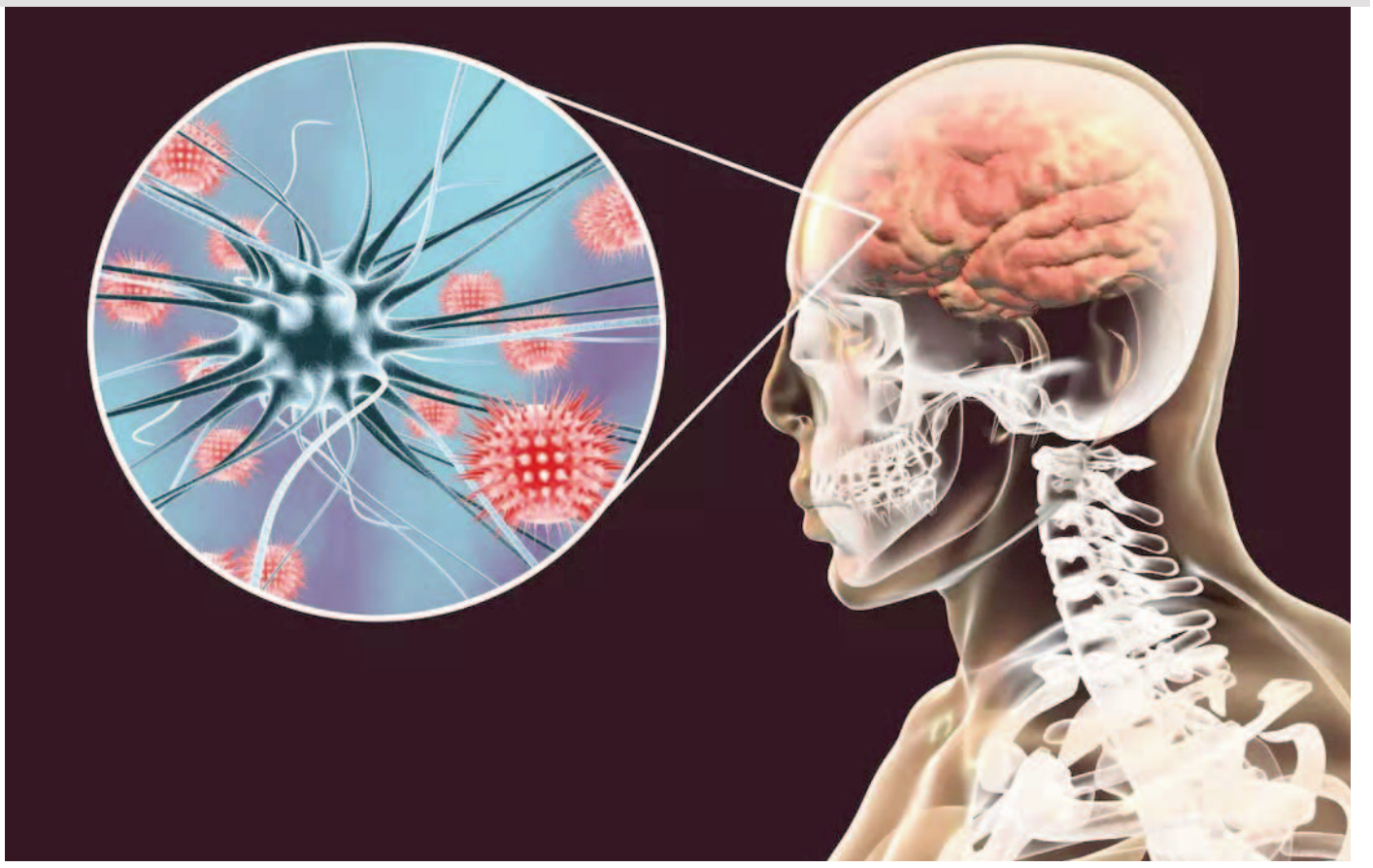
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

BIEN-ÊTRE



Méningite virale : durée, contagieuse, séquelles, c'est quoi ?

La méningite virale est une inflammation des méninges, la membrane qui recouvre le cerveau. Elle est provoquée par des virus. Parmi les séquelles, le risque d'une surdité, (uni ou bilatérale) due au virus des oreillons.

Définition : qu'est-ce qu'une méningite virale ?

Une méningite virale est une inflammation des méninges, une enveloppe qui entoure et protège le cerveau.

Le plus souvent, cette maladie est bénigne. Elle se manifeste le plus fréquemment chez les enfants et le jeune adulte mais peut aussi toucher l'adulte plus tardivement. "Elle est secondaire à une infection virale, explique le Dr. Catherine Weil-Olivier, Professeur de pédiatrie.

Les oreillons, la rougeole, la rubéole, la varicelle, la poliomyélite, la mononucléose infectieuse... sont les principales causes de méningite virales mais aussi les entérovirus, les adénovirus."

Comment se transmet une méningite virale ? Est-elle contagieuse ?

C'est une maladie contagieuse, responsable d'épidémies, circonscrites le plus souvent. Elle se transmet par contact humain direct.

Quels sont les symptômes d'une méningite virale ?

-De la fièvre
-Des maux de tête intenses
-Une intolérance à la lumière et au bruit
-Des nausées ou des vomissements
Un teint gris
-Des courbatures importantes
Une grande fatigue
-Parfois des symptômes neurologiques comme des épisodes de confusion, des convulsions ou des paralysies
-A l'examen clinique, la raideur de la nuque est évocatrice.

Quelle est la durée d'une méningite virale ?

"Elle guérit en l'espace de quelques jours, une semaine maximum et ceci de façon spontanée, ne justifiant d'aucun traitement", précise le Dr. Weil-Olivier.

Est-ce grave chez l'enfant ?

La méningite virale constitue la première cause de méningite chez l'enfant. "Dans la plupart des cas, ce n'est pas une maladie grave, même si les symptômes sont très désagréables pour l'enfant et impressionnants pour l'entourage", rassure la pédiatre.

Est-ce grave chez l'adulte ?

Non, ce n'est habituellement pas une maladie grave chez l'adulte.

Quel traitement pour soigner une méningite virale ?

Le diagnostic est posé grâce à l'examen clinique du patient ainsi que la réalisation d'une ponction lombaire (prélèvement de liquide céphalo-rachidien, entourant le système nerveux central). "Son analyse permet de différencier si la méningite est d'origine virale ou bactérienne (dans le cas d'une méningite virale, le liquide est clair, et ne contient aucune bactérie), précise le Dr. Weil-Olivier. Si le patient ne présente pas de déficience immunitaire, la maladie guérit seule en quelques jours. Le traitement par antibiotiques n'est d'aucune utilité en cas de méningite virale. Quelques médicaments permettent de soulager certains symptômes et sont parfois utiles : antipyrétiques contre la fièvre et des antalgiques contre la douleur principalement.

Et du repos".Ponction lombaire : pourquoi, techniques, douleur

Souvent redoutée, la ponction lombaire consiste à prélever du liquide céphalo-rachidien entre deux vertèbres dans le bas du dos.

L'examen de ce liquide permet de mettre en évidence la présence de certaines pathologies. Précisions avec le Dr Jacques Amselem, médecin généraliste.

Quels sont les risques de séquelles ?

"En l'absence de manifestations d'encéphalite associée, l'évolution est simple. Dans de rares cas, des séquelles peuvent survenir : il s'agit principalement d'une surdité, (uni ou bilatérale) due au virus des oreillons", précise l'experte.

Y-a-t-il un vaccin pour prévenir le risque de méningite virale ?

Non, il n'existe pas de vaccin contre toutes les méningites virales.

Vaccin contre la méningite : nom, effets secondaires, obligatoire ?

Prévenar, InfanrixHexa... Plusieurs vaccins existent contre la méningite (méningocoques, pneumocoques, Hib). Sont-ils obligatoires ? A partir de quel âge ? Quelle efficacité ?

Quels effets secondaires ?

"Mais la vaccination "triple (rougeole, oreillons, rubéole)" obligatoire chez les enfants âgés de moins de 2 ans a permis de limiter considérablement le risque de méningite due à ces virus.

De même, la vaccination contre la varicelle, si elle était recommandée, permettrait de réduire ce risque"

Syndrome de Turner : origine, espérance de vie, c'est quoi ?



PRÈS de 10 000 femmes sont touchées par le syndrome de Turner , une anomalie génétique qui entraîne une petite taille et potentiellement des malformations cardiaques ou rénales.

Le syndrome de Turner est une anomalie génétique qui se traduit le plus souvent par une petite taille et un défaut de fonctionnement des ovaires.

Le syndrome de Turner touche 1 femme sur 2500 soit près de 10 000 femmes en France. "Le syndrome de Turner est lié à une anomalie chromosomique : c'est-à-dire qu'il manque tout ou partie d'un des chromosomes X chez la femme, explique le Pr Barat, endocrinologue pédiatrique au CHU de Bordeaux.

Cela va avoir plusieurs conséquences sur les patientes qui en sont atteintes comme une petite taille, une absence de développement des ovaires ainsi que des anomalies cardiaques et/ou rénales". Si les manifestations du syndrome de Turner peuvent être très variables en fonction des patientes, en général, on retrouve un retard de croissance et une absence de développement pubertaire.

"Certaines anomalies morphologiques sont également évocatrices du syndrome : implantation plus basse des oreilles, cou plus court, mamelons un peu écartés.

Le caryotype permet de confirmer le diagnostic

Après examen clinique, en cas de suspicion d'un syndrome de Turner, le médecin demandera l'établissement d'un caryotype à partir d'un prélèvement de sang. Si le diagnostic est confirmé, la patiente devra ensuite être suivie régulièrement par un spécialiste de la pathologie et des examens complémentaires pourront être demandés :

échographie pelvienne afin de visualiser les ovaires, échographie cardiaque pour étudier le cœur et les vaisseaux, suivi ophtalmologique et ORL, etc. "Il arrive aussi que le diagnostic se fasse en anténatal, suite à la découverte au cours d'une échographie d'un épaississement de la nuque, d'une petite taille ou d'une malformation cardiaque.

Le pronostic de taille d'une femme atteinte est d'1,44 m

Avant la puberté, la mise en place d'un traitement par hormone de croissance permet aux jeunes patientes d'atteindre une taille supérieure à 1,50 m.

"Il faut savoir que le pronostic de taille d'une femme atteinte d'un syndrome de Turner est d'1,44 m, précise le Pr Barat. Plus on traite rapidement, plus la patiente pourra bénéficier d'un gain de taille. Au moment de la puberté, un traitement hormonal substitutif permettra le développement pubertaire et diminuera le risque d'ostéoporose".

Les femmes atteintes du syndrome de Turner ont un utérus et peuvent bénéficier d'une fécondation in vitro.

"En revanche, ces patientes étant à risques, avant toute grossesse, un bilan de santé – cardiovasculaire, néphrologique, etc. - sera dressé afin de vérifier qu'il n'existe pas de contre-indications particulière et la femme sera suivie durant toute la durée de sa grossesse" prévient l'endocrinologue pédiatrique.

Si le syndrome de Turner permet une survie tout à fait normale, certains facteurs de comorbidité - atteintes cardiaques, etc. – ne sont pas à négliger.

République algérienne démocratique et populaire
Ministère des affaires religieuses et des wakfs
Institut national de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs -Tlemcen-

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Institut national de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs -Tlemcen- lance l'ouverture d'un concours sur titre pour l'accès au grade désigné ci-dessous:

Grade	Mode de recrutement	Conditionnions d'accès	Nombre de postes
Comptable administratif principal	Concours sur titre	Les candidats titulaires d'un diplôme de: *Diplôme des études universitaires appliquées (D.E.U.A) délivré par l'UFC, dans le domaine de : - Comptabilité - Comptabilité et gestion financière des entreprises - Comptabilité et gestion - Comptabilité et finance *Diplôme de Technicien supérieur en: - Comptabilité - Comptabilité et gestion - Comptabilité et finance * Diplôme de Technicien supérieur en: - Gestion de stocks * Diplôme en économie et droit	01

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :
- Une demande manuscrite ;
- Une copie(1) de la carte d'identité nationale ;
- Une copie(1) du titre ou du diplôme exigé, auquel sera joint le relevé de notes du cursus de formation ;
- Une fiche de renseignements, dument remplie par le candidat et téléchargée via le site officiel de la direction de la fonction publique et reforme administrative: **WWW.DGFP.GOV.DZ** ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, celles-ci, doivent être dument visées par l'organisme de sécurité sociale pour l'expérience acquise dans le secteur privé, le cas échéant ;
- Une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés en qualité de contractuel, le cas échéant ;
- Un document justifiant le suivi d'une formation complémentaire supérieure au titre ou diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant ;
- Une attestation de major de promotion, le cas échéant ;
- Une fiche familiale pour les candidats mariés ;
- Une attestation justifiant la qualité de fils ou veuve de chahide, le cas échéant ;
- Une attestation prouvant le handicap du candidat; le cas échéant ;

Le candidat admis d'office au concours doit compléter son dossier par les pièces suivantes :
- Une copie document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national ;
- Extrait de l'acte de naissance ;
- Deux 02 Certificats médicaux (générale + Pneumo phtisiologie) délivré par un médecin assermenté démontrant l'éligibilité du candidat pour l'occupation du poste exigé ;
- Deux 02 photos d'identité ;

L'adresse et les modalités de dépôt des dossiers de candidatures :
Les dossiers de candidature doivent être déposés à : **L'nstitut national de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs -Tlemcen-**
Dans un délai de quinze (15) jours ouvrable au maximum, à compter de la date du premier avis paru dans la presse écrite
Observations :
Tout dossier incomplet ou arrivé hors délais d'inscription ne sera pas pris en considération

Le Jeune Indépendant du 21/01/2026 / ANEP 2631000884

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIARET
DIRECTION DE L'URBANISMEN DE L'ARCHITECUTRE ET DE LA CONSTRUCTION

AVIS DE RECRUTEMENT

- La direction de l'urbanisme, l'architecture et de la construction de la wilaya de Tiaret lance l'ouverture du concours de recrutement pour l'année 2025 dans le grade suivant :

N°	GRADE	NOMBREDE POSTE	CONDITIONS DE RECRUTEMENT
01	ARCHITECTE	01	DIPLOME D'ARCHITECTE

DOSSIER A FOURNIR :
- Une demande manuscrite de participation au concours
- 02 photos
- Une copie de la carte d'identité légalisée
- Une copie du diplôme dans la filière ou titre reconnu équivalent légalisée
- une attestation justifiant la situation vis avis du service national
- références professionnelles
- relevé de note de la dernière année

Transmettre ou déposer les dossiers auprès de la direction de l'urbanisme et de la construction bureau du personnel sis **Cite -Mohamed Djehlene-** dans un délai de 20 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

OBS : Tous Dossier Incomplet Ou Déposé Apres Les Délais Prévus Ne Sera Pas Pris En Considération.

Le Jeune Indépendant du 21/01/2026 / ANEP 2631000929

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OPGI DE CHLEF

NIF N° 001502090677429

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Chlef informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° **33/2025** pour:

REALISATION en TCE y compris VRD LOT N°10 : 126/1700/1800 Logements Publics Locatifs au niveau du pôle SIDI TOUIL à OUED SLY Wilaya de CHLEF (TYPE F3) (Programme Année 2025)

Publié dans les quotidiens nationaux (الوقائع et *Le Jeune Indépendant* le 02/12/2025), le marché a été attribué provisoirement comme suit :

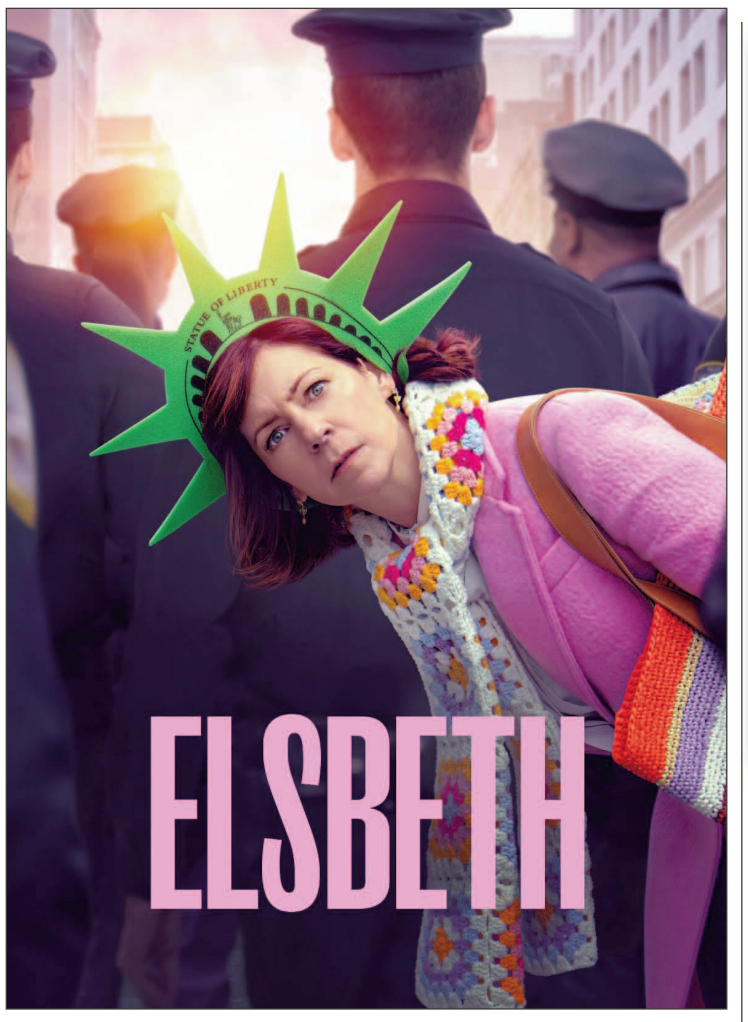
N° Plis	Nif	Soumissionnaire	Délai Par Mois	Note Techniq	Montant Apres Correction En TTC	Observation
Lot N°10 : Réalisation en TCE y compris VRD des 126/1700/1800 logements publics locatifs						
01	163380400080129	NEGAL Sayeh	14	90,00	452.580.306,10	Offre le plus avantageuse économiquement Qualifié techniquement

Tout soumissionnaire conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission compétente des marchés publics, dans les dix (10) jours qui suivent la première parution de l'avis d'attribution.

Les entreprises intéressées par la connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché dans les quotidiens nationaux

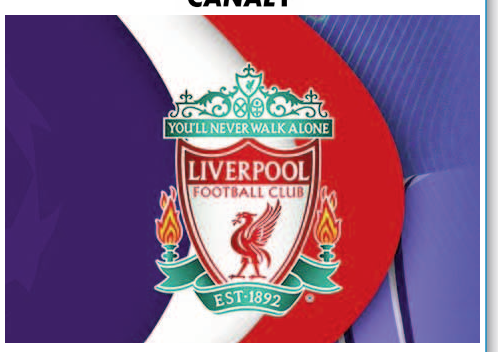
Le Jeune Indépendant du 21/01/2026 / ANEP 2616001843







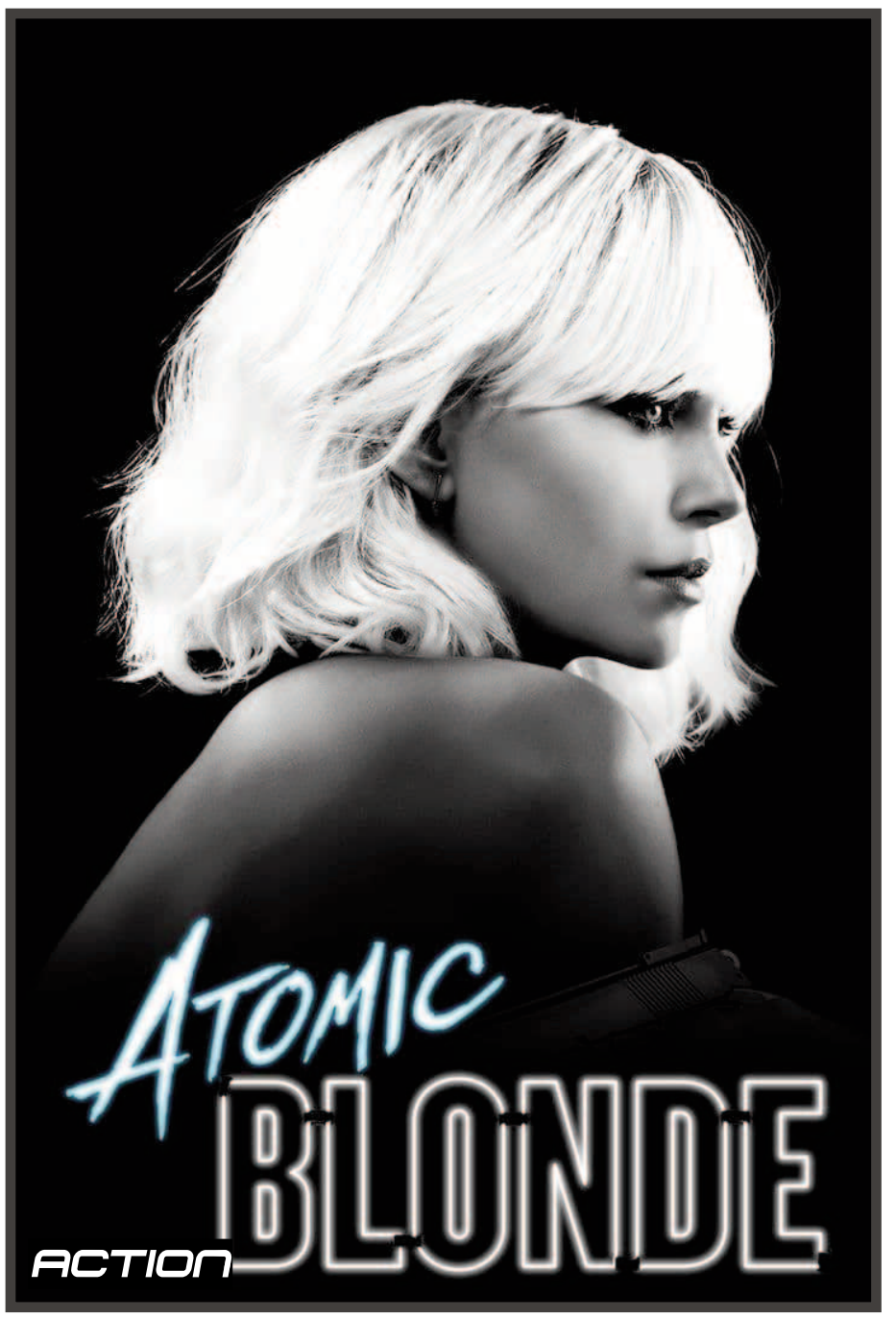
CANAL+





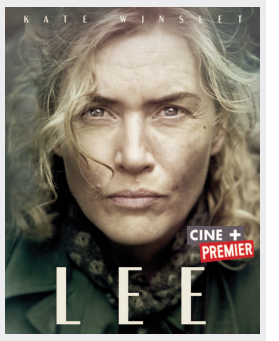






JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série policière Etats-Unis - 2024 — TF1
Elsbeth

21h00 Série policière - 2025 — France 2
Il était deux fois

21h00 Magazine de société — M6
On n'est pas d'accord !

21h00 Football : Ligue des champions — CANAL+
Marseille / Liverpool

20h50 Magazine de société — W9
France
Enquêtes criminelles

20h55 Film policier — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2006
Les infiltrés

21h05 Comédie — 6ter
France - 1972
Le grand blond avec une chaussure noire

21h00 Cinéma - Etats-Unis - 2023 — CINE+ PREMIER
Lee Miller

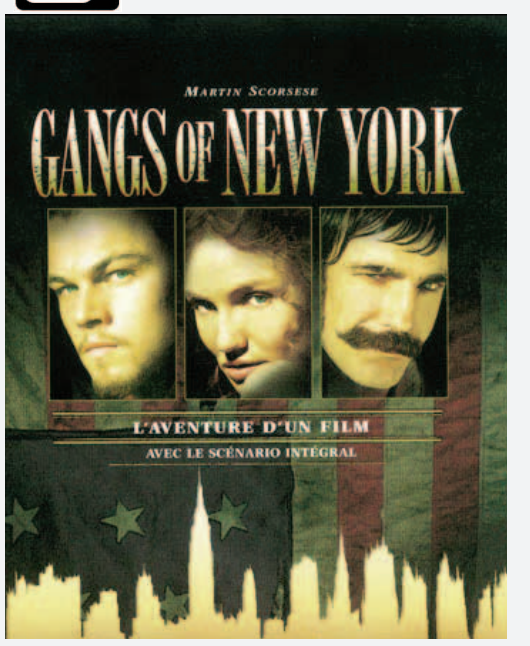
21h59 Football : Ligue des champions — CANAL+ SPORT
Juventus Turin / Benfica Lisbonne

21h00 Comédie - France 2025 — CINE+ CINEMA
De mauvaise foi

20h50 Comédie — CANAL+ family
France - 2011
Halal, police d'Etat

21h25 Film catastrophe — TMC
Etats-Unis - 2017
Geostorm

21h00 la chaine ACTION



Drame (Etats-Unis - Italie - 2002)

Gangs of New York

Dans le tumulte du New York de 1860, le quartier des Cinq Points est le théâtre d'une guerre sans merci entre deux factions rivales : les "Dead Rabbits", un gang d'émigrants irlandais, et les "Native Americans", dirigés par le redoutable Bill Cutting, surnommé "le Boucher". Lors d'un affrontement sanglant, le Boucher tue le Père Vallon, le chef des Dead Rabbits, s'emparant ainsi du contrôle des rues et s'associant à Boss Tweed, un caïd sans scrupules. Dix-sept ans plus tard, la ville est toujours sous le joug de Cutting, dont la tyrannie semble inébranlable.

23h32

Film d'action (Etats-Unis - Suède - Hongrie 2017)

Atomic Blonde

Dans le tumulte des années 1980, au cœur de la guerre froide, Lorraine Broughton (Charlize Theron), une agente britannique d'élite, est envoyée à Berlin, une ville déchirée par les tensions politiques et les complots d'espionnage. Sa mission : récupérer un dossier crucial détenu par un agent double, dossier qui, s'il tombait entre de mauvaises mains, pourrait déclencher un cataclysme mondial. En atterrissant dans cette métropole, Lorraine réalise rapidement qu'elle a pénétré un véritable nid de vipères, où loyauté et trahison s'entrelacent.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	06:01	12:40	15:22	17:42	19:10
CONSTANTINE	06:05	12:45	15:28	17:48	19:15
ALGER	06:19	12:59	15:43	18:03	19:30
OUARGLA	06:05	12:50	15:42	18:02	19:25
CHLEF	06:26	13:06	15:50	18:10	19:37
MOSTAGANEM	06:30	13:11	15:55	18:15	19:42
ORAN	06:33	13:14	15:59	18:19	19:45

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8397 — MERCREDI 21 JANVIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	15°	10°
Oran	15°	11°
Constantine	10°	6°
Ouargla	17°	8°

YENNAYER EN ESPAGNE

La communauté algérienne perpétue la tradition

En Espagne, la célébration de Yennayer est l'occasion idoine pour rassembler les Algériens autour de leurs racines communes en dépit de la distance géographique tant ils sont éparpillés à travers le pays de Cervantes. Dans plusieurs villes espagnoles, des associations de la diaspora se mobilisent chaque année pour marquer ce rendez-vous culturel, devenu un moment de retrouvailles, de communion et de solidarité.

A Barcelone, l'association Bledi El Djazaïr, fondée en 2014, a organisé le samedi 17 janvier une cérémonie célébrant de Yennayer de l'année berbère 2097 qui a réuni un public nombreux. Des Algériens originaires de différentes régions du pays — de la Kabylie au Sud, en passant par le Centre et l'Ouest — ont répondu présents, aux côtés de citoyens espagnols et d'autres nationalités, curieux de découvrir la richesse de la culture algérienne.

« Yennayer est une manière de rester connecté à l'Algérie, surtout pour les enfants qui grandissent ici », confie un membre de l'association. L'objectif est clair : préserver les traditions, mais aussi les partager dans un cadre ouvert et inclusif.

La célébration a été marquée par une ambiance festive portée par la musique. Le groupe Gusto, composé de musiciens algériens et catalans, a animé la soirée avec un répertoire mêlant chants amazighs traditionnels et chansons algériennes populaires. Une fusion musicale qui a suscité une forte émotion parmi les participants, rappelant les fêtes familiales célébrées au pays.

Tout au long de la journée, plusieurs activités culturelles ont été proposées : port de tenues traditionnelles algériennes, séances de henna, échanges autour des symboles de Yennayer et moments de convivialité entre générations.



Un moment de communion.

Une exposition de bijoux traditionnels algériens a également attiré l'attention, mettant en valeur un artisanat riche et diversifié, reflet de l'identité culturelle du pays. La fête s'est conclue par un repas collectif, organisé par l'association, au cours duquel des plats traditionnels ont été partagés avec les participants. Certains mets ont été proposés à un prix symbolique, les sommes récoltées étant destinées à des actions solidaires durant le mois de Ramadan, notamment en faveur des personnes démunies. Une initiative qui rappelle que, même loin du pays, l'esprit de solidarité reste profondément ancré au sein de la communauté algérienne.

« Cette rencontre est pour moi le moyen de me ressourcer avec les traditions du pays et l'occasion pour rencontrer mes compatriotes et vivre l'ambiance du pays », a affirmé au Jeune Indépendant, Nesrine, 22 ans, étudiante en marketing à Barcelone. Sa compatriote Manel, établie depuis 6 ans, gérante d'un établissement hôtelier de haut standing, considère qu'à la communauté algérienne à travers ces activités démontre que Yennayer est un évènement rassembleur et constitue le cordon ombilical avec l'Algérie ». Pour sa part, Elias, 37 ans, ingénieur, venu de Gérone souligne que les algériens d'Espagne « sont à la fois intégrés au sein de la société et en même maintiennent les liens ancestraux avec l'Algérie »

Les algériens des autres villes espagnoles ont également célébré la fête de Yennayer. Dimanche 18 janvier à Alicante, la ville du sud de l'Espagne qui compte une très forte communauté algérienne, la fête a pris la forme d'un événement culturel complet, avec expositions d'artisanat berbère, dégustations de gastronomie traditionnelle, défilés de costumes et prestations artistiques. À Saragosse, l'Association nationale des Algériens en Espagne a, elle aussi, organisé une célébration, confirmant la vitalité de ces initiatives à l'échelle de toute le territoire espagnol.

De Notre correspondante,
Majda Khellaf

INTEMPÉRIES À MÉDÉA

Des maisons inondées, des routes au ralenti

LA PERTURBATION atmosphérique, ayant touché l'ensemble du pays durant ces dernières 24 heures, a été accompagnée de pluies diluviennes qui ont affecté la région du Titteri. Plusieurs habitations ont été inondées et les montées des eaux de certains oueds ont été enregistrées dans de nombreuses zones du territoire de la wilaya, indique un communiqué de la Protection civile. Des opérations de pompage ont ainsi été menées au chef-lieu de wilaya, notamment dans certaines habitations situées aux quartiers Hadj Hamdi, Aïn Kébir et Mekrez. Les unités opérationnelles de la Protection civile sont également intervenues dans la commune de Chahbounia (100 km au sud de Médéa), suite à l'effondrement du mur d'une habitation, sans qu'aucune perte humaine ne soit déplorée. Une autre intervention a été enregistrée dans la commune de Saneg (80 km au sud de la wilaya), à la suite du dérapage d'un véhicule ayant percuté un bloc de béton sur le tronçon autoroutier nord-sud reliant Ksar El Boukhari à Saneg, faisant un blessé, évacué vers l'établissement public hospitalier de Ksar El Boukhari. Parmi les principaux oueds en crue, figure celui de Harbil (20 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya), dont la montée du niveau des eaux a fait l'objet d'une opération d'inspection par les services de la Protection civile, afin d'évaluer les risques de débordement. De leur côté, les services de la Gendarmerie nationale ont appelé les automobilistes à la vigilance sur la RN1, au niveau de l'agglomération d'El Hamdania (15 km au nord de Médéa), où la circulation a été ralentie dans la matinée d'hier en raison de l'accumulation de boue et de roches sur la chaussée. Le risque d'éboulements de pierres, de coulées de boue et de gravats demeure à prendre en considération durant toute la durée de l'épisode pluvieux, ont encore recommandé les services de la Gendarmerie nationale. La Protection civile appelle, pour sa part, les citoyens à la prudence, notamment les usagers de la route, les exhortant à éviter toute prise de risque, en particulier la traversée de routes inondées. Elle rappelle également l'importance du respect des mesures de prévention contre l'intoxication au monoxyde de carbone.

Nabil B.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ À ORAN

Démantèlent de plusieurs réseaux criminels

LA POLICE et la gendarmerie ont porté un coup dur à plusieurs réseaux criminels lors d'opérations successives menées à travers la wilaya d'Oran. La première affaire, liée au vol de cuivre, a permis la récupération, hier, de 83 kg de métal, tandis que la veille, une vaste opération antidrogue s'est soldée par l'arrestation de huit individus, la saisie de 3 kg de kif traité, de 8 600 capsules de psychotropes, ainsi que de véhicules et de matériels utilisés dans ces activités criminelles. Les opérations menées par les forces de l'ordre ont été préparées à la suite de relevés sur terrain et d'un travail de renseignement approfondi. Dans le cadre de l'affaire du cuivre, les investigations ont permis d'identifier les membres du réseau et leur lieu d'activité dans la commune d'Arzew. Une planification minutieuse a conduit à l'interpellation successive des suspects et à la récupération du métal volé, ainsi qu'à la saisie du véhicule utilisé pour faciliter leurs actions. Concernant l'opération antidrogue, les interventions ont ciblé plusieurs quartiers de la wilaya, révélant un réseau organisé de trafic de stupéfiants et de psychotropes. Outre les drogues, les forces de sécurité ont saisi des armes blanches, des téléphones portables et une somme d'argent estimée à 288 millions de centimes, provenant de la vente illégale. Les suspects ont été présentés aux autorités judiciaires compétentes pour répondre des chefs d'inculpation de détention et de trafic de drogues et de psychotropes au sein d'un groupe criminel organisé. Ces interventions mettent en évidence l'efficacité des stratégies de renseignement et l'action ciblée des forces de sécurité dans la lutte contre les activités criminelles à Oran. Les autorités locales ont rappelé que la vigilance et la coopération citoyenne restent essentielles pour prévenir de telles infractions et garantir la sécurité publique. Il convient de rappeler qu'un autre coup de filet a été réalisé avant-hier par la section régionale de lutte contre le crime organisé (SRLCO) d'Oran, permettant l'interpellation de 15 personnes impliquées dans l'organisation de voyages clandestins par mer. Cette opération, fruit de plusieurs mois d'enquêtes de terrain, a conduit au démantèlement d'un réseau actif à partir des côtes situées à l'ouest du pays, à la saisie de 1 540 capsules de psychotropes de type « prégabaline », 6 embarcations, 11 véhicules et 2 motos, ainsi qu'à la récupération de 281 millions de centimes et 3 340 euros issus de recettes illégales. Les suspects ont été présentés devant le parquet compétent pour répondre de leurs actes.

Brahim Mazi